

RAPPORT DÉVELOPPEMENT DURABLE 2023

VILLE D'AUBAGNE

AUBAGNE
en Provence

Ville millénaire bâtie entre mer et massifs forestiers, aux pieds du Garlaban et de la Sainte-Baume, Aubagne s'est engagée depuis plusieurs années en faveur de l'environnement en conjuguant ses actions et les initiatives de ses nombreux partenaires afin d'offrir aux Aubagnais un cadre de vie agréable et préservé.

L'ÉCOLOGIE POSITIVE : UNE PRIORITE ET UN ENGAGEMENT FORT DE LA VILLE D'AUBAGNE

Depuis les concertations initiées en 2019, dans le cadre des « ateliers de l'écologie positive », dont une seconde édition s'est tenue en 2022, la Ville d'Aubagne démontre que l'engagement en faveur du développement durable peut être une réalité concrète. Par son souci constant du bien-être de ses résidents, elle illustre un modèle d'administration municipale responsable, soucieuse de préserver la planète pour les générations futures.

Cette volonté de la Ville de s'investir sur ces sujets primordiaux s'est traduit notamment par la mobilisation d'une élue spécifiquement désignée à l'écologie positive depuis 2020.

En effet, la Commune est convaincue que toute action, y compris à l'échelle locale, contribue de manière significative à la lutte contre le changement climatique et à la préservation de l'environnement.

Au cours de l'année écoulée, soucieuse d'affirmer cet engagement, la Ville d'Aubagne a travaillé en étroite collaboration avec ses partenaires pour encourager la transition vers des pratiques plus vertueuses. Grâce à ses efforts conjoints, cette dernière a démontré qu'une croissance démographique et un respect de l'environnement peuvent aller de pair, ouvrant ainsi la voie à un avenir où les changements nécessaires et la préservation de la nature se conjuguent harmonieusement.

LA POURSUITE DE PROJETS ET D' ACTIONS CONCRETES

Consciente des enjeux primordiaux que représente l'écologie positive, la Ville d'Aubagne a ainsi prolongé le développement d'actions débutées les années précédentes et porteuses de résultats concrets sur son territoire.

En effet, la coordination de l'action de l'ensemble des services de la Ville a notamment permis de poursuivre son engagement pour une consommation responsable du plastique avec la charte d'engagement « Sud zéro déchet plastique », la suppression des verres en plastiques au sein des structures municipales et lors des manifestations, le développement d'une communication numérique, le tri des déchets, le remplacement des ampoules électriques par des LED au sein des équipements communaux.

Sont également à souligner les nombreuses manifestations de sensibilisation et de formation au respect de l'environnement qui sont proposées par les services municipaux à l'attention de différents publics.

EN 2023, LA VILLE D'AUBAGNE MOBILISEE FACE AU DEFI ECOLOGIQUE

Crise énergétique, incendies, sécheresse... ont été au cœur de l'actualité 2023, validant ainsi l'engagement fort de la Ville d'Aubagne en faveur de l'environnement et de la transition énergétique.

Afin de développer et d'étoffer son action, la Ville a débuté durant l'année 2023, un nombre conséquent de projets recensés dans le présent rapport. Parmi eux, il est à noter le lancement pour une nouvelle mobilité douce avec notamment deux grands projets qui vont modifier les habitudes de transport : le Val'tram et le Chronobus BHNS (Bus à haut niveau de service) proposant un choix de mobilité douce améliorant la circulation entre le centre-ville et les communes d'un côté et d'un autre côté, celle des zones d'activité d'Alta Rocca et des Paluds avec l'aménagement de pistes cyclables le long du Bus à Haut Niveau de Service (BHNS).

Autre projet majeur débuté durant l'année 2023, le réaménagement des berges de l'Huveaune, avec la création d'un parc urbain qui permettra notamment de redonner au cours d'eau sa fonction écologique, de développer de la biodiversité et de la ripisylve (forêt en bord de cours d'eau), de désimperméabiliser les sols sur plusieurs îlots urbains et de créer des espaces verts.

Ces deux projets permettront ainsi une requalification de l'espace public visant à rendre le piéton prioritaire, à préférer les transports doux à la voiture, à créer des îlots de fraîcheur et des espaces verts.

En complément de ce projet, afin de lutter contre les îlots de chaleur et contribuer au rafraîchissement des espaces de vie des enfants, des enseignants et des personnels municipaux, la Ville a mis en œuvre un programme de végétalisation des cours de récréation de six écoles pour l'année 2023, permettant d'accueillir micro forêts, casquettes végétales, potagers, haies végétalisées ou encore bancs en bois au pied des arbres. Ces aménagements ont permis de planter de nouveaux végétaux d'une grande diversité biologique et de désimperméabiliser une partie des sols. Ce programme se poursuivra jusqu'en 2025 afin de prendre en compte la totalité des écoles aubagnaises.

La Ville d'Aubagne est plus que jamais mobilisée au service de la transition écologique de son territoire, conciliant développement urbain et préservation de la biodiversité.

SOMMAIRE

• Présentation	2
• L'Education à l'environnement	5
• Un Cadre de vie préservé	20
• Un Patrimoine naturel préservé pour une meilleure santé	30
• Des investissements pour plus de sobriété énergétique	34
• Une Mobilité active pour tous	40
• Conclusion	48

RAPPORT DEVELOPPEMENT DURABLE 2023

VILLE D'AUBAGNE

Partie I – L'Education à l'environnement

La Ville d'Aubagne poursuit sa politique de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse pour la réussite éducative du plus grand nombre à travers le PEDT (Projet Educatif De Territoire).

L'« Ecologie Positive », choisie comme cinquième axe du PEDT, met en exergue l'Education à l'Environnement qui s'inscrit naturellement comme un levier fédérateur incontournable. L'environnement, le développement durable, l'éco responsabilité et le devenir de la planète sont au cœur des préoccupations des enfants dont la parole est bien évidemment prise en compte par la Ville faisant partie du réseaux « Ville amie des enfants » depuis 2003.

LA CHARTE ZERO PLASTIQUE : EVALUATION DES ACTIONS MENEES

La Ville est engagée depuis février 2021 dans la charte régionale « zéro déchet plastique ».

En février 2021, la charte d'engagement « Sud zéro déchet plastique » a été signée par la Ville en partenariat avec l'ARBE (Agence Régionale pour la Biodiversité et l'Environnement), cette dernière devenant ainsi l'une des premières collectivités de la Région Sud à s'engager dans une consommation responsable du plastique.

Cette charte a pour vocation d'inciter les acteurs locaux à s'engager dans une démarche zéro déchet plastique, en limitant son usage, en travaillant à une gestion optimisée de la collecte du tri, actions pouvant s'accompagner de campagnes de sensibilisation et de formation. En juillet 2022, l'ARBE a rencontré les agents municipaux concernés et Mme Faustine THIBAUD, élue à l'écologie positive, afin d'effectuer une évaluation des actions réalisées sur la base du plan d'actions complété lors de la signature de la charte. Après un retour positif de l'ARBE, la Ville s'est engagée à nouveau dans cette charte et a poursuivi ses actions durant l'année 2023 dans sa gestion écoresponsable du matériau plastique.



UN EXEMPLE D'ACTION CONCRETE : LA JOURNEE SANS PLASTIQUE

Pour donner suite à la signature de la charte « zéro plastique », il a été décidé que chaque classe de CP du territoire serait associée à un temps de sensibilisation autour des méfaits du plastique.

Sur le modèle des journées mondiales « zéro déchet », il sera proposé, à toutes les classes de CP du territoire de procéder à des journées sans plastique (exemples d'actions : ramassage d'un déchet plastique, goûter sans emballage...).

A l'issue de ces journées, tous les enfants ayant participé aux initiatives se verront remettre une gourde métallique réutilisable.

Diverses actions ont eu lieu durant l'année 2023. Pour exemple, outre les publics des écoles et des Centres de loisirs, le Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) a pris part au programme de sensibilisation à l'Environnement.

Une gourde a été remise à chaque jeune élu lors d'un Conseil municipal dédié en date du 28 juin 2023.



LE PROJET DE LA GRAINE A L'ASSIETTE : LE DISPOSITIF S'ÉLARGIT

« DE LA GRAINE A L'ASSIETTE » : PROGRAMME TRANSVERSE ET PARTAGÉ, ISSU DU 5EME AXE DU PEDT (PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE) DE LA VILLE D'AUBAGNE, L'ÉCOLOGIE POSITIVE.

L'écologie positive se distingue de l'écologie classique en étant accessible, attrayante et réalisable dans l'instant, se traduisant par des gestes simples et ludiques.

A ce titre, le programme « De la Graine à l'assiette » est un projet d'éducation et de sensibilisation des enfants à l'alimentation saine et durable ainsi qu'à l'écologie positive.

Initié en juin 2019 sur 5 sites « pilotes » (4 élémentaires et 1 maternelle), il s'adresse aux enfants qui sont scolarisés dans la commune, se déroule tout aussi bien en classe que dans les restaurants scolaires, lors de la pause méridienne ou des autres temps périscolaires.

La Ville compte :

- 13 écoles élémentaires
- 14 écoles maternelles
- 19 restaurants scolaires

27 écoles 4000 enfants scolarisés 3700 demi-pensionnaires (service restauration délégué)
--

De 5 sites en 2019, le projet en compte 10 aujourd'hui ; 4 maternelles (Gaimard, B. Palissy, N. Mandela, Garenne) et 6 élémentaires (A. Boyer, Beaudinard, Chaulan, V. Hugo, P. Vert, Passons) font ainsi partie du projet ; 1700 enfants sont concernés.

Le dispositif s'appuie sur les actions pédagogiques menées sur site par l'équipe éducative sur les temps scolaires et périscolaires, en lien avec nos partenaires (prestataire restauration collective, les éco-ambassadeurs du tri, Collectif Santé Jeunes Aubagnais...).

Les jardins pédagogiques sur les écoles permettent des activités et des animations à l'aide d'un cahier de jardinage partagé pour en suivre l'évolution tout au long de l'année.

La sensibilisation au gaspillage alimentaire et l'exploitation du jardin pédagogique donnent l'occasion d'évoquer des sujets aussi variés que le cycle du monde végétal, la biodiversité, la saisonnalité des fruits et des légumes, les économies d'eau par exemple...

La sensibilisation au gaspillage alimentaire s'appuie sur des campagnes de pesées du pain et de l'eau non consommés durant quinze jours grâce à des « gâchimètres ». Par la visualisation de ce qui n'est pas consommé, l'enfant prend conscience et devient acteur de sa consommation.

DE LA GRAINE

SITES

- ANTIDE BOYER
- BEAUDINARD
- CHAULAN
- LA GARENNE
- VICTOR HUGO
- LE PIN VERT
- NELSON MANDELA
- MATERNELLE GAIMARD
- BERNARD PALISSY
- LES PASSONS

PARTENAIRES

- ÉDUCATION NATIONALE
- LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT
- SERVICES MUNICIPAUX
- GARIG
- ESPACE SANTÉ JEUNES
- MÉTROPOLE
- LPO (LIGUE POUR LA PROTECTION DES OISEAUX)



À L'ASSIETTE

GASPILLAGE ALIMENTAIRE

- GÂCHIMÈTRE
- PESÉES
- 0 DÉCHET
- GUIDE ECO+
- DÉCHETMÈTRE

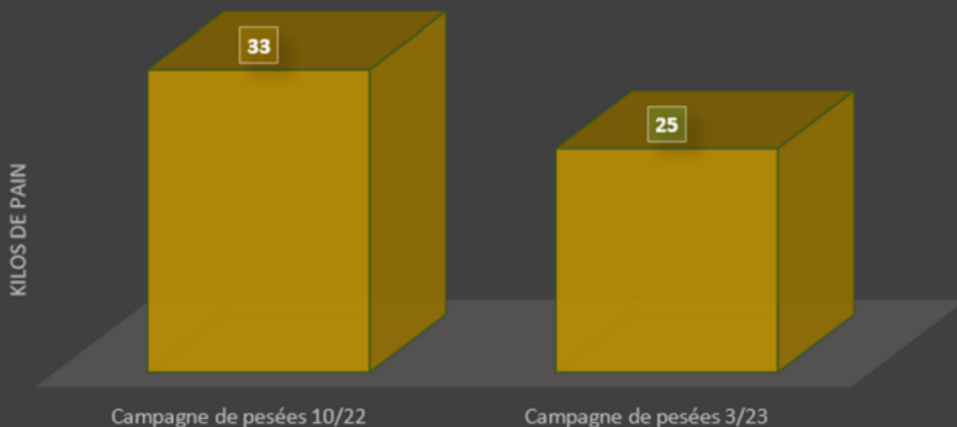
JARDIN PÉDAGOGIQUE

- SAISONNALITÉ
- GESTION DE L'EAU
- BIODIVERSITÉ
- CYCLE
- CAHIER DE JARDINAGE
- COMPOSTEUR

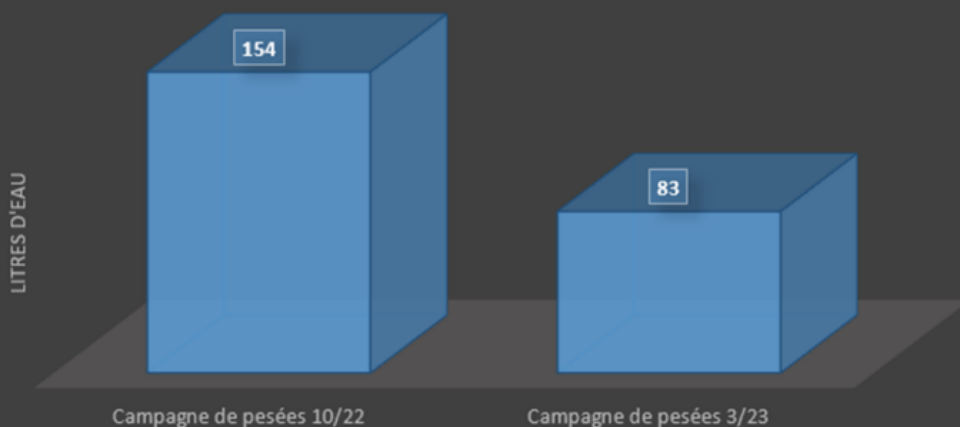
DISPOSITIFS

- LES ESPILLIÈRES :
 - LABORATOIRE DE L'ÉCOLOGIE POSITIVE
 - SENSIBILISATION NUTRITION/SANTÉ
 - INTERVENTIONS DE L'ESPACE SANTÉ JEUNES
- VISITE DE LA CUISINE CENTRALE ET LA LÉGUMERIE
- CAGETTE DE SAISON
- MALLE PÉDAGOGIQUE GRAINE À LIVRE
- UN GOÛTER SAIN ET DURABLE

EVOLUTION DE LA QUANTITE DE PAIN NON CONSOMMEE (POUR 10 SITES)



EVOLUTION DE LA QTE D'EAU NON CONSOMMEE (POUR 10 SITES)



UN NOUVEAU CONCESSIONNAIRE DE RESTAURATION QUI PRIVILEGIE LES CIRCUITS COURTS ET LA QUALITE DES PRODUITS

GARIG est une entreprise familiale et locale fondée en 2006 à Aix-en Provence avec une approche différente de la restauration collective et l'envie d'être plus proche, plus flexible, plus humain avec une véritable cuisine maison de Chefs, composée d'un maximum de produits frais, locaux, bio, de qualité et de saison au juste prix. Cette société souhaite cuisiner des produits de saison issus des producteurs locaux de la région Sud fournis en direct. Cette dernière privilégie la cuisine maison en restauration collective.

GARIG a fait le choix depuis sa création d'être une société à taille humaine et familiale pour avoir le temps de rencontrer ses clients, ses équipes et ses fournisseurs dans une véritable relation directe et sincère. Il y'a d'ailleurs au maximum un intermédiaire entre les producteurs et GARIG.

Quelques exemples des engagements GARIG :

- ✓ 100% de volailles fraîches et françaises,
- ✓ 100% de fruits et légumes locaux en période de forte production,
- ✓ 100% de poissons issus de filières non menacées par la pêche intensive

Au-delà du bien manger et ce en toute sécurité grâce à un suivi de procédures précises et efficaces réalisées par les services expert en qualité de GARIG, l'entreprise aixoise a souhaité s'investir dans des engagements forts au cœur de l'actualité du moment...les circuits-courts, l'impact gagnant-gagnant sur l'économie locale de la région Sud PACA, la préservation de l'eau, les économies d'énergie, la gestion des déchets, la sensibilisation aux problématiques écologiques, la formation et enfin la réduction des inégalités homme/femme. Partageant des valeurs et des engagements communs, il était naturel que la Ville d'Aubagne tisse ce nouveau partenariat avec la société GARIG en devenant le concessionnaire de restauration de ses 19 restaurants scolaires, 7 crèches, ses deux restaurants municipaux adultes et sa résidence autonomie.

UNE REFLEXION MENÉE AUTOUR DU COMPOSTAGE ET DU RECYCLAGE DES DÉCHETS ORGANIQUES

À compter du 1er janvier 2024, conformément au droit européen et à la loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, le tri des biodéchets sera généralisé et concernera tous les professionnels et les particuliers. Pour l'ensemble des 19 écoles de la Ville d'Aubagne qui comptent une cantine scolaire ainsi que pour la résidence autonomie Les Taraiettes qui comprend une restauration midi et soir, une mise en place du compostage et/ou du recyclage est en cours de réflexion et sera effective au début de l'année 2024.

L'ÉCOLOGIE POSITIVE EN TENUE DE « GALA »

Grâce au dispositif «De la graine à l'assiette » (GALA), de nombreux écoliers de la ville bénéficient d'un éclairage particulier sur l'alimentation.

Depuis quelques années, « De la graine à l'assiette » propose à des enfants d'écoles maternelles et primaires, nombre d'actions éducatives autour de l'alimentation, l'écologie positive et le développement durable. Cette année, le projet s'est élargi à dix écoles élémentaires et maternelles.

Le dispositif s'est enrichi de quatre nouvelles actions. Avec la visite de la cuisine centrale, les enfants apprennent l'origine de leurs repas, les processus de transformation, la saisonnalité des fruits et des légumes.

Avec la Médiathèque, un lien entre l'alimentation et les livres leur permet d'appréhender la cuisine et ses ingrédients. Grâce à une malle pédagogique, des ateliers sont menés sur la nutrition. Enfin, avec la participation d'un agent du Service des Espaces Verts de la Ville, les enfants apprennent et effectuent les semis, les plantations et les récoltes.



ÉDUCATION À L'ALIMENTATION EQUILBRÉE ET DURABLE

Depuis plusieurs années, la ville d'Aubagne est engagée dans des actions de sensibilisation à la nutrition-santé à l'école, lieu privilégié d'éducation à l'alimentation.

Informers, sensibiliser, éduquer les enfants à la nutrition est devenu une thématique prioritaire, mentionnée dans différents plans et programmes nationaux. À Aubagne, les écoles sont pleinement mobilisées sur ce sujet, le projet « De la graine à l'assiette » porté par la volonté de l'équipe municipale et coordonné par la Direction Générale Adjointe du Développement Éducatif, permet aux enfants d'être sensibilisés à l'alimentation et au développement durable.

Depuis l'an dernier, près de 250 élèves de CE2 ont ainsi pu bénéficier d'une vingtaine d'interventions sur cette thématique. Grâce au Collectif Santé Jeunes du Pays Aubagnais, les élèves des grandes sections de maternelle et de CM2 ont également été sensibilisés.

En outre, des informations et des petits-déjeuners éducatifs sont proposés à près de 600 élèves d'école maternelle. Pour les plus grands (260 enfants essentiellement en Zones d'Éducation Prioritaire), des interventions d'éducation nutritionnelle leur permettent d'adopter un comportement favorable à leur santé avant l'entrée au collège, moment où les enfants gagnent en autonomie.

Cette mission prioritaire est devenue possible grâce à la participation active de plusieurs partenaires comme l'Espace Santé Jeunes du Pays Aubagnais et le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse associé à la Ville d'Aubagne.



LE GOUTER SAIN ET DURABLE : SENSIBILISER TOUTE LA FAMILLE

Le temps du goûter, puisqu'il est source de production de déchets notamment plastiques, à l'école ou à la maison, est un vecteur intéressant pour sensibiliser enfants et parents aux enjeux de la réduction des déchets tout en abordant les questions de qualité nutritionnelle des repas.

Ainsi, l'accompagnement « Mon goûter sain et durable » propose aux écoles participant au dispositif « De la Graine à l'Assiette » de travailler sur cette thématique.

L'observation des déchets générés au moment du goûter vise à sensibiliser enfants, parents et personnel éducatif à la qualité de ce « petit » repas.

Le projet peut se dérouler sur une durée de plusieurs semaines voire plusieurs mois. Il se compose de 4 phases :

- Information générale pour le lancement de l'accompagnement ;
- Le diagnostic et la sensibilisation ;
- Le suivi de l'action et l'analyse des résultats ;
- Le bilan.

Concrètement, l'école réalise une semaine de récupération des déchets issus des goûters, avec une distinction entre emballages et déchets alimentaires. Pendant ou à l'issue de cette semaine, ces déchets sont récupérés et analysés (avec pesée et mise en évidence visuelle des déchets).

Des animations peuvent être ensuite proposées aux enfants des temps périscolaires autour des déchets et de l'équilibre nutritionnel.



Exposition des œuvres « goûter sain et durable » - Fête des familles 2023

Un flyer avec conseils, recettes et recommandations, réalisé en partenariat avec le Collectif Santé Jeunes du Pays Aubagnais, est distribué aux familles des enfants fréquentant les temps périscolaires.

Ce travail s'effectue conjointement avec les équipes des restaurants scolaires, les équipes enseignantes, les chargés de mission développement de la Ville, et les partenaires associatifs.

Un bon goûter, c'est quoi ?

C'est le **plus petit repas de la journée**.
Il permet d'attendre le repas du soir.

Pour le composer, c'est **2 aliments** parmi ces 3 familles :

Produits laitiers

Produits céréaliers

Fruits

Des idées pour le goûter

A accompagner avec de l'eau

Fromage blanc Miel Fruits secs	A la maison	Gâteau "maison" ou peu sucré Clémentines
Pain aux céréales Fromage		Pain Barre de chocolat Poire
Lait Chocolat en poudre Banane	A l'école	Biscuits secs "maison" ou peu sucrés Pomme

Tous les enfants n'ont pas les mêmes besoins
Adapter les quantités en fonction du sexe, de l'âge et de l'activité physique de votre enfant

Produits sucrés (bonbons, boissons sucrées ...)
Aliments gras (viennoiseries, chips ...)
A réserver aux occasions particulières

Et pour un goûter Zéro Déchet

Pour réduire le plus possible les déchets et protéger la nature, tu auras besoin de :

1 GOURDE pour l'eau du robinet

1 BOÎTE pour les tartines, un morceau de gâteau, un fruit...

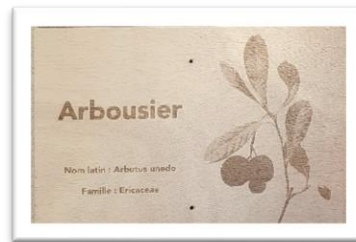
Privilégier les goûters "maison" ou à base de produits simples, souvent plus rassasiants.

Limiter les produits industrialisés
Souvent riches en sucre et en gras, ils demandent moins de mastication, sont plus vite avalés et sont donc consommés en plus grande quantité

Les goûters "maison" reviennent moins chers.

Depuis 2022, le laboratoire de l'écologie positive situé au Centre des Espillières poursuit tout naturellement ses objectifs de sensibilisation au développement durable à destination de tous les jeunes aubagnais grâce :

- au parcours botanique avec près de 30 essences différentes rénové par la Direction des Services Techniques de la Ville ;
- à la ruche cheminée installée par l'Association La Provence des Abeilles qui permet l'observation des abeilles en toute sécurité ;
- au label LPO (Ligue de Protection des Oiseaux) au regard de l'engagement de la Ville à préserver la biodiversité du site.



OPERATION « UN ARBRE, UN ENFANT » : POURSUITE DES PLANTATIONS

Pour rappel, ce projet initié par la Région Sud et l'opération « 1 million d'arbres plantés » en 2019, vise à planter 800 000 arbres en forêt et 200 000 en milieu urbain et /ou péri urbain afin de veiller au renouvellement des essences adaptées au climat méditerranéen. C'est un programme ambitieux, dont l'objectif correspond à 1 arbre pour 5 habitants sur le territoire régional.

La Ville d'Aubagne a décidé de s'inscrire dès 2021 dans le projet sous la forme de l'action « Un arbre, un enfant ». Ainsi, pour chaque naissance d'un enfant aubagnais ainsi que pour chaque passage d'un enfant du CM2 au collège, un arbre est planté, l'objectif étant de planter 1000 arbres d'ici 2026.

Plusieurs actions sont mises en œuvre : lors de la naissance d'un enfant, la Ville effectue une remise symbolique à chaque famille d'un mini-plant d'olivier depuis 2023.

Pour les élèves de CM2, le don d'un « crayon à planter » a lieu à l'occasion des opérations de plantations proposées par la Ville auxquelles ils participent.

Ainsi en 2023 :

- 250 marques pages avec des graines à planter ont été offerts ;
- 400 « crayons à planter » ont été offerts au CM2 ;
- 200 arbres plantés par les jeunes aubagnais ;
- 1500 bombes à graines ont été disséminées sur le chemin de Cassis ;

80 arbres plantés en mars 2023 pour la 1^{ère} fois aux Espillières dans le cadre du projet « La forêt s'invite à l'école ».

LES BOMBES À GRAINES, AMIES DE LA NATURE

Pour la quatrième année, les enfants de CM2 de l'école élémentaire Antide Boyer ont participé à la revégétalisation du plateau de Languillard, ravagé par un incendie en 2017. Depuis 2019, l'association « Trésor de nature », l'équipe municipale avec le concours de la Direction Générale Adjointe du Développement Educatif de la Ville ont permis aux enfants aubagnais de devenir acteurs de cette mission écologique. Après avoir fabriqué leurs bombes à graines en mélangeant du terreau, de l'argile, de l'eau et nombre de graines forestières d'espèces locales et durables telles que l'arbousier, le ciste cotonneux, le genévrier et le chêne vert, les enfants les ont déposées sur site lors d'une journée placée sous le signe de l'écologie.

En effet, durant la journée du mardi 17 octobre 2023, 2 classes de CM2 de l'école élémentaire Antide Boyer composées de 52 enfants ont fabriqué les bombes à graines afin de pouvoir par la suite les lancer le long du chemin de Cassis.



LA PROTECTION DES OISEAUX ÉTEND SES AILES

Le centre de vacances de Saint-Vincent-les-Forts détient depuis 2014, le label « Refuge Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) ». Ce partenariat engagé avec la LPO implique non seulement le bon accueil des diverses espèces, mais également la préservation de la biodiversité sur cette propriété de la Ville d'Aubagne.

L'installation d'un observatoire à oiseaux offre toujours le bonheur d'apercevoir différentes espèces : buses, milans noirs, circaètes, éperviers, faucons, et même des aigles si la chance est au rendez-vous.

Les jeunes vacanciers apprennent à se servir de jumelles, à décrire les caractéristiques de tel ou tel volatile, avant d'approfondir leurs connaissances des oiseaux observés : chant, habitat, mode de vie...



Plaque Refuge LPO – Centre des Espillières



↑ L'observatoire et sa « planche à oiseaux » au centre de vacances de Saint-Vincent-les-Forts.

UN PROJET D'INSTALLATION DE NICOIRS A MARTINETS NOIRS

Particulièrement engagé dans la préservation de la biodiversité, la Ville d'Aubagne se mobilise au côté du Conseil département des Bouches-du-Rhône qui anime depuis 2021 un dispositif d'installation de nichoirs à martinets noirs dans les collèges et Communes volontaires.

Le martinet noir, un oiseau étonnant !

Le martinet noir est **une espèce migratrice** observable en Provence. Cet oiseau cohabite avec l'Homme en milieu urbain et arrive de migration en nombre chaque année, au printemps, pour nidifier. Ses cris nous sont très familiers.

Une espèce en déclin

Toutefois, le martinet noir est une espèce en fort déclin, menacée par l'effondrement des populations d'insectes (le martinet noir est insectivore) mais aussi la raréfaction de l'offre d'habitat dans nos villes : travaux d'isolation thermique, ravalements de façade, etc... réduisent le nombre de fissures, cavités et trous auparavant occupés par les martinets pour s'installer confortablement sur nos bâtiments. Ainsi, ils ont tendance à disparaître, mais il est possible d'agir pour leur protection.

Une Charte de protection

Le Département des Bouches-du-Rhône est engagé depuis 2021 pour la protection du martinet noir, notamment en installant des nichoirs spécifiques dans les collèges volontaires du territoire. Depuis 2022, le dispositif a été ouvert aux communes volontaires et de nombreux partenariats ont déjà été noués, symbolisés par la signature d'une charte de protection du martinet noir proposée par le Département.

La Ville d'Aubagne travaille actuellement aux côtés des services départementaux concernés à la signature de cette Charte pour l'année 2024 afin que 4 nichoirs soient installés au centre de loisirs des Espillières ainsi qu'au centre de vacances de Saint Vincent les Forts.

C'est ainsi une formidable occasion de sensibiliser les collégiens, le grand public, les équipes municipales et les élus à la préservation de la faune, de la biodiversité et plus généralement de la nature notamment en ville. Depuis son déploiement, ce dispositif pour la protection du martinet noir suscite de plus en plus d'intérêt. En seulement trois ans, 200 nichoirs ont ainsi été fabriqués par le Département. Ceux-ci ont été implantés dans 12 collèges volontaires ainsi que dans une trentaine de communes engagées pour la protection du martinet noir.

STAGE ENVIRONNEMENT

Un stage de quatre jours a été proposé à l'Espace Arts et Jeunesse aux jeunes à partir de 12 ans pendant les vacances scolaires du printemps 2023.

Cette année, 12 jeunes se sont inscrits et ont pu participer à différentes actions :

- création d'hôtels à insectes ;
- réalisation collective d'une « fresque climat » pour retracer les liens de causes à effets et comprendre les enjeux climatiques ;
- construction de jardinières et d'un meuble à jardin ;
- confection d'un kokedama (plantes dont les racines sont enveloppées d'une boule de mousse) ;
- balade « nature apprenante » sur une thématique artistique et avec la découverte du balisage de randonnée.

ATELIER BIODIVERSITÉ

L'atelier « BIODIVERSITE » est proposé au collège Lou Garlaban depuis 2020 par la Direction de la Jeunesse de la Ville. Ce dernier est reconduit pour l'année scolaire 2023-2024.

Il se déroule sur le temps méridien, de 12h30 à 13h20, 2 fois par semaine, pour une quinzaine d'élèves volontaires ainsi que pour les éco-délégués, de la 6^{ème} à la 3^{ème}.

Il permet d'établir un lien avec l'établissement qui a obtenu la labellisation « École ou Établissement en Démarche globale de Développement Durable (E3D) ». Un label qui inscrit le collège concerné dans une démarche d'éducation au développement durable, selon 3 axes : une pédagogie adaptée, une école ouverte vers l'extérieur et un engagement scolaire.

Parmi les actions menées, il est à noter la construction et l'installation d'hôtels à insectes, de nichoirs, mangeoires et abreuvoirs pour les oiseaux dans l'espace arboré du collège, l'aménagement de carrés potager avec des plantes aromatiques (mellifères) afin d'attirer les abeilles et autres insectes pollinisateurs favorisant la biodiversité.

LA MEDIATHEQUE : UN LIEU PRIVILEGE POUR LA SENSIBILISATION A L'ENVIRONNEMENT

UNE GRAINOTHEQUE ET UNE BOUTUROTHEQUE

Cette année encore, la Médiathèque a présenté au public sa grainothèque et sa bouturothèque, deux récents espaces qui reposent sur le partage et l'échange.

La grainothèque et bouturothèque sont à nouveau ouvertes à la Médiathèque Marcel Pagnol. Les jardiniers peuvent venir y échanger leurs graines et boutures.

Le public pourra se fournir librement en semis ou en graines de toutes sortes, ensachés dans des enveloppes sur lesquelles seront collées des étiquettes descriptives et pédagogiques.

Grâce à l'association Jardilien, la Médiathèque dispose déjà d'une belle collection dans laquelle le public pourra puiser mais qu'il lui faudra aussi enrichir en apportant ses propres graines et boutures. Le principe est de préserver le côté naturel des semences, de développer grâce au troc des variétés peut-être très anciennes que les familles se transmettent à travers les générations et ainsi retrouver des semences oubliées.

Au-delà de ce système de troc, la Médiathèque souhaite réunir les générations autour du jardinage, du compost, de la biodiversité, dans un esprit ludique d'apprentissage mutuel. En collaboration avec l'ESAT* Grand Linche, avec les Maisons de quartier de Pin Vert et de Palissy qui disposent de jardins partagés et l'apiculteur Léo BALLONGUE, l'idée est aussi d'inciter de nouveaux publics à prendre le chemin de la Médiathèque.

(*) Établissement et Service d'Aide par le Travail





LA GRAINOFETE

La Médiathèque Marcel Pagnol a accueilli le samedi 8 avril 2023 la deuxième édition de la Grainofête. Tout l'après-midi, troc de semences ainsi qu'ateliers pédagogiques ont été proposés par des partenaires locaux afin de sensibiliser le public à la biodiversité et à la préservation de l'environnement. L'association Jardilien, partenaire de la Médiathèque, a animé des ateliers sur la découverte des graines et sur la réalisation de semis. Les ambassadeurs du tri de la Métropole Aix-Marseille-Provence ont proposé des ateliers compost pour sensibiliser le public à la gestion des déchets organiques et au processus de compostage.

La Ferme des Roselières a animé également un atelier ludique pour découvrir les anciennes variétés de légumes et l'apiculteur Léo Ballongue, de Miel Bargin-Ballongue, a mis en place un atelier sur la pollinisation, la découverte d'une ruche et de son miel pour sensibiliser à l'importance des abeilles dans la biodiversité.

RESSOURCES SUR L'ÉCOLOGIE A LA MEDIATHEQUE

La Médiathèque propose un espace dédié à la protection de la nature avec une documentation complète sur le thème du développement durable.



JOURNEE MONDIALE DE L'EAU

Une opération de sensibilisation à cette ressource vitale a été menée le 22 mars 2023 au centre d'accueil des Espillières : ateliers, jeux, plantations ont permis à une cinquantaine d'enfants d'apprendre la nécessité de bien gérer cet "or bleu". Une gourde métallique, symbole de la réduction des bouteilles en plastique, leur a été distribuée.

UNE JOURNEE DES DROITS DE L'ENFANT ECO-RESPONSABLE

Le 12 avril 2023, les berges de l'Huveaune se sont parées aux couleurs du « Printemps des Droits de l'Enfant », avec une journée festive d'animations organisée par la Direction du Développement Éducatif de la Ville en partenariat avec La Ligue de l'enseignement des Bouches-du-Rhône. Près de 300 enfants venant des différents centres de loisirs d'Aubagne ont participé à cette journée des droits de l'enfant, dans une ambiance ludique et créative avec notamment, des ateliers de sensibilisation à l'environnement et à la gestion de l'eau. Lors du déjeuner, les jeunes aubagnais ont partagé un repas éco-responsable sous forme de pique-nique sans déchets.

LA FETE DE LA NATURE

Une nouvelle édition de la Fête de la nature a eu lieu le 27 mai 2023, organisée par l'association Coopération Planet en partenariat avec la Ville d'Aubagne. Toute la journée, dans le cadre verdoyant du parc Jean Moulin, plus de 30 associations ont proposé aux amoureux de la nature des ateliers ludiques autour de l'environnement. Les enfants ont pu par exemple apprendre à construire des hôtels à insectes, découvrir le nom des papillons ou le monde des abeilles, ou tout simplement faire un tour de poney dans le parc.

Les plus sportifs ont pu prendre part à des activités de bien-être comme le yoga ou la marche dynamique. Au total, une quarantaine de stands différents ont été présentés dans le parc permettant d'informer sur les questions liées à l'environnement de manière ludique et pédagogique, dans un environnement chaleureux et familial.

Journée labellisée par l'organisation nationale de la Fête de la Nature, l'objectif de cette manifestation est de sensibiliser à tous les thèmes liés à l'environnement et de découvrir les initiatives qui concourent toute l'année à sa préservation.

JOURNEE DE L'ENVIRONNEMENT

A l'initiative de la Ligue de l'Enseignement-FAIL 13, 300 enfants des centres de loisirs élémentaires d'Aubagne et de Marseille ont participé à une journée d'ateliers autour de l'écologie et du développement durable le mercredi 4 octobre 2023.

Chaque année, les directeurs des Accueils Collectifs de Mineurs (ACM) de la ville d'Aubagne et des Centres de Loisirs de la Ligue de l'Enseignement-FAIL 13 de Marseille organisent une journée sur la thématique de l'Education à l'Environnement et au Développement Durable (EEDD). Pour l'année 2023, l'événement s'est déroulé sur la Ville d'Aubagne au parc Jean Moulin.

Au cours de la matinée, les groupes d'enfants ont participé à une course d'orientation sur la totalité du parc et ont répondu à des " défis natures" dès la découverte de chaque balise.

Seize animations et ateliers en lien avec l'EEDD, la découverte numérique, le sport et la lecture en nature étaient également proposés.

Un repas zéro déchet a été fourni par le prestataire en charge de la restauration afin d'être en adéquation totale avec le thème.

Cette journée a pu se dérouler outre le soutien des services de la Ville grâce à la présence des partenaires engagés dans cette démarche :

- La Maison Régionale de l'Eau (MRE) ;
- Le Centre permanent d'Initiative à l'Environnement (CPIE) ;
- La Ressourcerie "Le Dirigeable" ;
- Lire et faire lire ;
- Le service Education de la Ligue de l'Enseignement pour la partie numérique et environnement.

RAPPORT DEVELOPPEMENT DURABLE 2023

VILLE D'AUBAGNE

Partie II – Un Cadre de vie Préservé

DÉMARRAGE DU PLAN DE VÉGÉTALISATION DES ÉCOLES

La Ville d'Aubagne a souhaité lutter contre les îlots de chaleur, et rafraîchir les espaces de vie des enfants, des personnels enseignants et municipaux.

Le pilotage de ce projet a été confié à la Direction Générale Adjointe du Développement Éducatif (DGA DDE) et plus particulièrement à la Direction Education.

La Direction Générale Adjointe Aménagement du Cadre de Vie et sa Direction des Services Techniques ont accompagné la DGA DDE dans la mise en œuvre.

Ce projet traduit l'engagement de la Ville d'Aubagne dans le développement de la végétation dans les cours d'écoles afin de créer des îlots de fraîcheur.

Un groupe de travail municipal a été créé avec les deux Directions concernées.

Ce collectif a défini une méthodologie de travail prévoyant un état des lieux à fournir rapidement, une priorisation des actions à mener et une planification sur 3 ans en Plan Pluriannuel d'Investissement.

A l'objectif général, il a été défini deux impératifs :

- Désimperméabiliser les sols ;
- Créer des zones ombragées (absence de préau sur 3 cours d'écoles).

A cette occasion, le projet également défini en concertation avec les enseignants, a aussi répondu aux nécessités de :

- Rafraîchir les façades des bâtiments scolaires ;
- Remplacer des brises vues par des haies végétalisées ;
- Rajouter des jeux d'enfants lorsqu'il en manque ;
- Prévoir une articulation des réseaux d'irrigation et la gestion des eaux pluviales.

L'état des lieux technique préalable a été indispensable pour connaître et intégrer à la conception, les contraintes techniques de chaque cour. Lors de la phase d'élaboration du projet avec les différents partenaires impliqués, il a été important :

- D'identifier l'état général de la cour et sa superficie ;
- De repérer les points forts et ce qui pourra être conservé (jardins existants, jeux en bon état, arbres, points d'eau...) ;
- De réaliser un diagnostic de la cour, à savoir déterminer l'orientation de la parcelle (ombre, soleil), établir la liste des espèces végétales en place et réfléchir à leur préservation ou valorisation, identifier les végétaux invasifs ou malades et évaluer les potentialités de superficie en pleine terre et autres supports de végétalisation.

Cet état des lieux a été un outil essentiel afin de définir une priorisation de 6 sites à végétaliser en 2023, à savoir les écoles Beudinard, Nelson Mandela élémentaire, Nelson Mandela maternelle (Romarins + Lavandes), Tourtelle maternelle, Victor Hugo élémentaire et Victor Hugo maternelle.

Concernant les travaux de végétalisation pour l'année 2023 : Au total, ce sont 1391 arbustes, 75 arbres de hautes tiges qui ont été plantés ainsi que 884 m² de surface désimperméabilisée.

Ecole Elémentaire de Beudinard

- Plantation d'une micro forêt, avec 3 grands arbres et végétalisation basse, afin d'ombrager la zone de la cour non arborée et trop exposée au soleil ;
- Création d'une extension (support de végétalisation) en largeur de la coursive entre la maternelle et l'élémentaire
- Création d'une haie végétalisée dans la bande de terre côté gymnase en conservant les 3 chênes verts
- Désimperméabilisation et végétalisation des pieds d'arbres et pose de quelques bancs en bois
- Désimperméabilisation d'une surface en béton bitumineux, dans la partie incurvée de la cour, entre les 3 frênes pour créer un bosquet avec cheminement piéton
- Création d'une casquette végétalisée sur la fenêtre ouest du bureau de direction.

Ecole élémentaire Nelson Mandela

- Plantation d'une micro forêt, avec 3 grands arbres et végétalisation basse, afin d'ombrager la zone de la cour non arborée et trop exposée au soleil ;
- Création d'une extension (support de végétalisation) en largeur de la coursive entre la maternelle et l'élémentaire ;
- Création d'une haie végétalisée dans la bande de terre côté gymnase en conservant les 3 chênes verts ; Désimperméabilisation et végétalisation des pieds d'arbres et pose de quelques bancs en bois ;
- Désimperméabilisation d'une surface en béton bitumineux, dans la partie incurvée de la cour, entre les 3 frênes pour créer un bosquet avec cheminement piéton ;
- Création d'une casquette végétalisée sur la fenêtre ouest du bureau de direction.

Ecole maternelle Nelson Mandela

- Création d'un brise vue végétalisé côté élémentaire ;
- Création d'un cheminement pour circuler dans l'espace terreux à transformer en jardin botanique, avec espèces méditerranéennes ;
- Désimperméabilisation d'une petite partie de cour ;
- Réfection du sol souple au niveau du jeu d'enfants ;
- Création de casquettes végétalisées au-dessus des fenêtres du bâtiment ;
- Création d'une micro forêt côté cité du Charrel ;
- Agrandissement des entourages d'arbres, création de casquettes végétalisées au-dessus des fenêtres du bâtiment.

Ecole maternelle de la Tourtelle

- Création d'une treille végétalisée sur la façade sud/ouest pour protéger les classes du soleil avec des mâts et des filins en inox ;
- Plantation d'un grand arbre pouvant ombrager la façade ;
- Création des haies végétales (alternance de plantes grimpantes et haie) dans les jardinières existantes le long du grillage ;
- Plantation d'un bosquet bas entre les deux cours avec un arbre de haute tige ;
- Plantation d'un arbre complémentaire dans le jardin ouest pour boucher la vue des bâtiments ;
- Désimperméabilisation d'une partie de la cour nord-ouest sous les arbres existants avec la création d'entourages d'arbre végétalisés et l'installation de bancs en bois.

Victor Hugo élémentaire

- Plantation d'un 4^{ème} magnolia dans le patio d'entrée ;
- Création d'une treille à végétaliser sur la façade sud devant les classes 4 et 5 ;
- Sécurisation de l'espace entre les 2 mûriers platanes, en rehaussant la jardinière (pour pouvoir s'y assoir dessus), plantation de plantes aromatiques ;
- Près des sanitaires, création d'un espace à jardiner pour les enfants avec la plantation d'arbres fruitiers ;
- Réagencement de l'espace en contrebas avec création d'une mini forêt accessible par rampe pour les enfants à mobilité réduite ;
- Prolongation de la toiture du réfectoire par une avancée végétalisée ;
- Plantation de lierres le long du grillage contre le canal.

Victor Hugo maternelle

- Végétalisation de la petite jardinière vers les sanitaires ;
- Réorganisation de l'espace en contre bas ; réduction du dénivelé par la création d'une restanque - Plantation d'arbres sur le haut pour ombrager la cour. Végétalisation du petit triangle de terre devant la BCD et plantation d'un arbre haute tige derrière les barrières ;
- Création de casquettes végétalisées devant BCD et la classe n°3 ;
- Plantation de lierre au pied du grillage.

Les Directions Éducation et Services Techniques poursuivront ce programme sur les autres écoles, en partenariat avec les utilisateurs, sur les exercices budgétaires 2024 et 2025.



LE POLE ÉDUCATIF DES PASSONS : UN PROJET D'EXCELLENCE

En matière d'éducation, sujet au cœur des préoccupations des Aubagnais, la Ville est mobilisée avec notamment le lancement du nouveau Pôle éducatif des Passons, qui s'inscrit pleinement dans les enjeux de ce siècle. En effet, ce projet prévoit un bâtiment scolaire plus économe en énergie, des espaces extérieurs désimperméabilisés et végétalisés pour améliorer le bien-être des écoliers. L'ouverture de ce pôle éducatif est prévue pour la rentrée 2025. Dans cette attente, l'école provisoire sera mise en place dès janvier 2024 sur le site actuel et six classes sont accueillies dans les écoles environnantes. Il convient de préciser que cela faisait quarante ans qu'aucune école de cette envergure n'avait été réalisée sur la commune.

Mis entre parenthèses pendant la crise sanitaire, le futur Pôle éducatif des Passons, voué à devenir un pôle d'excellence conjuguant pédagogie, lieu d'animations et cadre environnemental préservé, figure bel et bien parmi les grands projets innovants mis en œuvre par la Ville d'Aubagne. Dans l'attente des premiers travaux, une étape décisive a été menée à bien durant l'été 2023. Il s'agit du transfert des 4 classes de maternelles ainsi que de 2 classes élémentaires vers les établissements environnants.

Les 4 classes de maternelle ont fait leur rentrée de septembre 2023 dans les écoles Gaimard et Palissy, tandis qu'une classe de CM1 et la classe « UPE2A » (Unité Pédagogique pour Elèves Allophones Arrivants) ont été transférées à l'école Chaulan. Les 7 classes restant sur le site vont occuper une école provisoire, constituée de bâtiments modulaires disposés en deux volumes sur l'actuel citystade, avec un bloc de restauration scolaire, des vestiaires et un terrain d'activités sportives. Cette école provisoire sera en service dès janvier 2024 et fonctionnelle jusqu'à la rentrée de septembre 2025, date prévue pour la livraison du Pôle éducatif. La nouvelle école accueillera toutes les classes actuelles, avec des extensions possibles si le besoin s'en fait sentir : 2 classes supplémentaires en maternelle et 3 classes en élémentaire seront aménageables selon l'évolution des effectifs.

Ce projet issu d'une longue concertation avec tous les acteurs dont la participation des parents d'élèves prévoit également des visites du chantier aux différentes étapes de son avancée. La signalétique future sera travaillée avec les enfants, avec des ateliers ludiques sur l'écoconstruction autour de la brique qui sera utilisée largement dans l'édification du futur bâtiment.

LE FUTUR PARC DE L'HUVEAUNE : UN PROJET DURABLE

A la lumière des expériences passées et des concertations, le projet du Parc de l'Huveaune ambitionne d'offrir aux Aubagnais une nouvelle vision du fleuve afin qu'ils se réapproprient cet espace naturel où les divers usages proposés inciteront également au respect de l'environnement.

Un parc pour revaloriser l'écosystème de l'Huveaune

Le projet du Parc de l'Huveaune en centre-ville d'Aubagne répond à plusieurs nécessités, dont la première est de restaurer et de valoriser les berges et le lit de l'Huveaune afin de rétablir sa fonctionnalité écologique. La situation actuelle est marquée par une dégradation du milieu, incluant la présence d'espèces envahissantes, des rives abruptes qui ne favorisent pas le développement d'une végétation sur berges fonctionnelles, un mauvais état général du cours d'eau et une perte de continuité écologique. Dans ce parc, il est constaté un appauvrissement des écosystèmes, en grande partie à cause de la prolifération croissante d'espèces envahissantes qui prennent de plus en plus de place au détriment des espèces inféodées au milieu, contribuant ainsi à l'appauvrissement des berges.

Des aménagements à la hauteur des exigences sécuritaires et environnementales

Dans le respect de la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations), deux méandres vont être créés, constituant une zone humide qui accueillera les débordements de l'Huveaune et permettra de protéger le lycée Joliot-Curie en rive gauche pour une crue vicennale (une chance sur vingt qu'elle se produise chaque année). Cette reconfiguration de la rivière permettra également de ralentir l'écoulement des eaux en période de crue.

Le projet prévoit également la désimperméabilisation de 800 m² d'espaces aujourd'hui goudronnés, l'installation de 3 passerelles sur l'Huveaune, la création d'une voie verte de balade jusqu'à Marseille ainsi que la création de pontons d'observation et d'une plateforme handi-pêche.

Un projet qui prend en compte les questions et les attentes des usagers

Le projet a recueilli de nombreux avis positifs et des préconisations qui ont été prises en compte dans la finalisation du programme des travaux. Pour autant, redonner de l'espace à l'Huveaune, modifier son lit et

ses berges, va nécessiter l'abattage de certains arbres implantés sur les rives actuelles : il s'agit bien souvent d'espèces exotiques envahissantes, ou d'arbres vieillissants (des abattages sont par ailleurs faits régulièrement par sécurité dans le parc). Mieux adaptés aux conditions climatiques et à la croissance rapide en zone humide, plus de 18 000 nouveaux plants, arbres et arbustes vont bientôt venir les remplacer. Avec ces nouvelles plantations, l'EPAGE HuCA (Établissement public d'aménagement et de gestion des eaux Huveaune – Côtiers – Aygalades) cherche à reconstituer un écosystème résilient face à la sécheresse et aux inondations, ainsi qu'à créer des habitats pour la faune et la flore plus riches que ceux existant actuellement. De plus, pour réduire l'impact de ces abattages, l'EPAGE HuCA maître d'ouvrage dans le cadre de conventions avec la Métropole Aix-Marseille-Provence et la Ville d'Aubagne, veut expérimenter des transplantations sur les sujets qui présentent un potentiel écologique durable. Les travaux débuteront en novembre 2023 et devraient se finaliser au printemps 2024. Dans l'intervalle, la déambulation dans le parc ne sera plus possible pour des questions de sécurité mais les structures sportives resteront accessibles.

C'est un projet ambitieux conciliant les enjeux environnementaux et de biodiversité.

Ce projet a été largement partagé avec la population qui a été concertée. Il a été validé par l'ensemble des instances de l'État et de la Métropole. Parce qu'il tient compte du changement climatique et de la transition écologique qui sont au cœur des politiques publiques de la Ville d'Aubagne, ce projet améliorera la qualité et le cadre de vie des Aubagnais.

Les services de l'État ont confirmé en octobre 2023 la conformité réglementaire du projet sur la base des études de terrain, et de leur actualisation réalisée en octobre 2023.

En octobre et novembre 2023, la préparation des travaux du parc de l'Huveaune ont débuté. A cette période, l'EPAGE HuCA a invité les aubagnais à deux visites-dialogue ainsi que deux permanences sur site au Bassin de la Botte autour du projet de restauration de l'Huveaune à Aubagne.

L'objectif était d'échanger une nouvelle fois avec les riverains et les habitants d'Aubagne sur les principes et les modalités de la restauration écologique de l'Huveaune.

HORIZON 2024-2025



**2 PONTONS
D'OBSERVATION**



**18 400 NOUVEAUX PLANTS,
ARBUSTES ET ARBRES**



**800 M² D'ESPACES
DÉSIMPÉRMÉABILISÉS
AUX ENTRÉES DU PARC**



**LE NOUVEAU
« PARC DE L'HUVEAUNE »
EN 2028**

LES PALUDS, UN PARC D'ACTIVITES ECORESPONSABLE

L'Agence Régionale pour la Biodiversité et l'Environnement (ARBE) organisait le 8 février 2023 une présentation des deux parcs d'activités d'Aubagne (Le Parc d'activités des Paluds) et de Gémenos (La Plaine de Jouques) sous l'angle de « la gestion intégrée de l'eau de pluie ». Le Parc industriel Les Paluds a obtenu le label PARC+ Niveau 1 pour la période 2022-2024. Site économique productif majeur du territoire, le Parc Industriel Les Paluds à Aubagne, aménagé depuis 1967, accueille sur 125 ha plus de 800 TPE-PME dans des secteurs d'activités diversifiés, et représentant plus de 8 000 emplois. Aujourd'hui, le site est l'objet d'une

volonté commune de l'ensemble des partenaires d'aller vers une désimperméabilisation des sols partout où cela possible, en profitant de la mise en service du Bus + qui viendra traverser les 2 parcs d'activités.

Ce projet porté par la Métropole Aix-Marseille-Provence, la Ville d'Aubagne et le syndicat des propriétaires (ASLP Les Paluds) avec l'EPAGE HuCA prévoit une renaturation du cours d'eau Fauge-Maire, par l'aménagement d'un cheminement doux qui apportera une qualité de cadre de vie pour les salariés et riverains. Par l'animation du label régional PARC+, l'ARBE identifie, valorise et fédère les parcs d'activités exemplaires, dont le parc industriel Les Paluds à Aubagne qui a obtenu le label PARC+ Niveau 1 pour la période 2022-2024 en reconnaissance du travail exemplaire conduit par la municipalité en matière de préservation de la ressource en eau.

LE PARC JEAN MOULIN : UNE SENSIBILISATION A LA BOTANIQUE ET A LA BIODIVERSITE

Le parc Jean Moulin est, comme chaque été, l'un des lieux préférés des Aubagnais, pour sa fraîcheur, ses grands arbres, son calme à deux pas du centre-ville, ses aires d'exercice physique, son nouveau parcours botanique, ainsi que ses grands événements culturels, familiaux et festifs.

Travaux

Un nouveau parcours botanique et un jardin à papillons

Depuis le printemps, le parc est doté d'un parcours botanique répertoriant sous forme de QR code les espèces présentes : platane commun, aubépine, chêne vert, olivier, pin d'Alep, cèdre du Liban, figuier, frêne commun, poirier, cerisier des collines, marronnier, chêne pubescent, cyprès commun, cyprès de l'Arizona.

En partenariat avec l'association « Coopération Planet » qui a fourni des graines, un « jardin à papillons » a vu le jour.

Après l'installation des agrès de fitness, la remise en service du jet d'eau, le changement de tous les bancs et corbeilles, le parc fait l'objet d'un projet de réhabilitation qui concerne l'ensemble des espaces verts de la Ville.



DES ÉVÈNEMENTS RESPECTUEUX DE LA CHARTE ÉCO-RESPONSABLE

Une fête des associations exemplaire et des événements culturels soucieux de l'environnement

La charte « éco-responsable » est intégrée depuis deux ans maintenant, au dossier d'inscription à cette manifestation qui a réuni 5 000 participants au mois de septembre. Les associations ont donc été sensibilisées en amont sur l'idée d'une fête propre et respectueuse de l'environnement. Les conteneurs étant interdits dans l'enceinte de la manifestation pour des raisons de sécurité, les associations participantes étaient invitées à limiter, trier et recycler leurs déchets avec des conteneurs à leur disposition à la sortie. Les pique-niques

« zéro déchets » devaient donc être privilégiés, en favorisant l'utilisation de vaisselle et matériels biodégradables.

Le bilan de cette journée est très positif puisque la consigne a été bien respectée et les associations ont joué le jeu démontrant qu'il est possible de respecter l'environnement même lors de manifestations de grande envergure.

La Direction Culture organise aussi ses manifestations en protégeant l'environnement, notamment en limitant et triant les déchets.

Enfin, pour la fête de la Nature qui a eu lieu le samedi 27 mai 2023, une procédure de tri de déchets a été mise en œuvre incluant notamment, la livraison de conteneurs par la Métropole qui ont été récupérés par celle-ci dès le lundi matin.

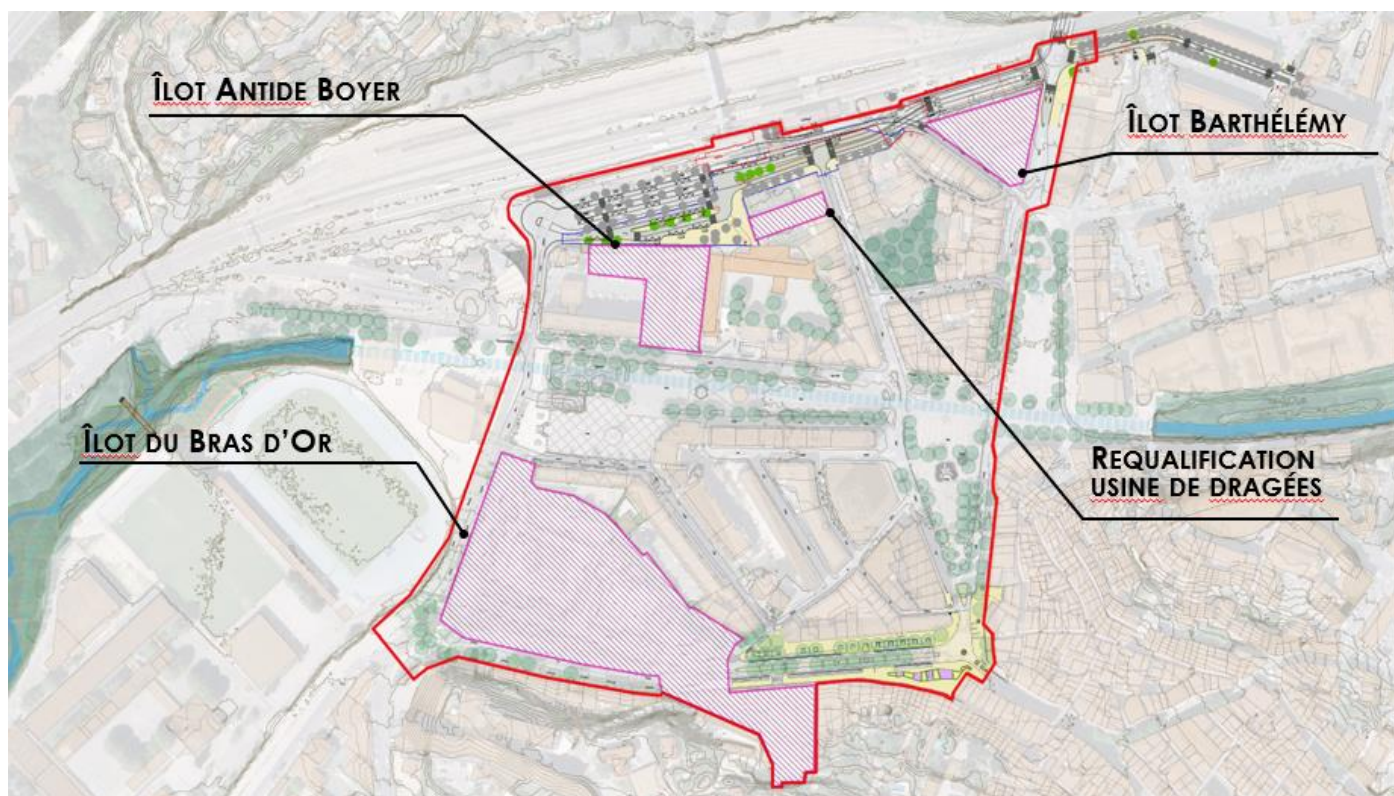
UNE MODERNISATION VERTE DU CENTRE-VILLE

Une concertation publique pour le futur du centre-ville

Une concertation publique, qui s'est déroulée du 17 mai au 30 septembre 2022, portait sur une ambitieuse opération d'aménagement du centre-ville d'Aubagne, particulièrement le quartier de la gare, mais également le secteur du Bras d'Or, situé à l'ouest de ce cœur de ville.

Elle est pilotée par la Métropole Aix-Marseille-Provence, confiée à la Soleam et menée en collaboration étroite avec la Ville d'Aubagne, dans le cadre de son programme Objectif Aubagne en Provence.

Les zones concernées par ce projet sont l'îlot Barthélémy, l'îlot Antide Boyer, la requalification de l'usine de dragées et l'îlot du Bras d'Or.



Parmi les thèmes abordés lors de cette concertation, les participants ont exprimé des vœux autour des thématiques environnementales.

En réponse à ces retours, notamment ceux qui concernant le développement durable, la Ville d'Aubagne ambitionne, dans le cadre de ce grand projet de redynamisation du centre-ville, de :

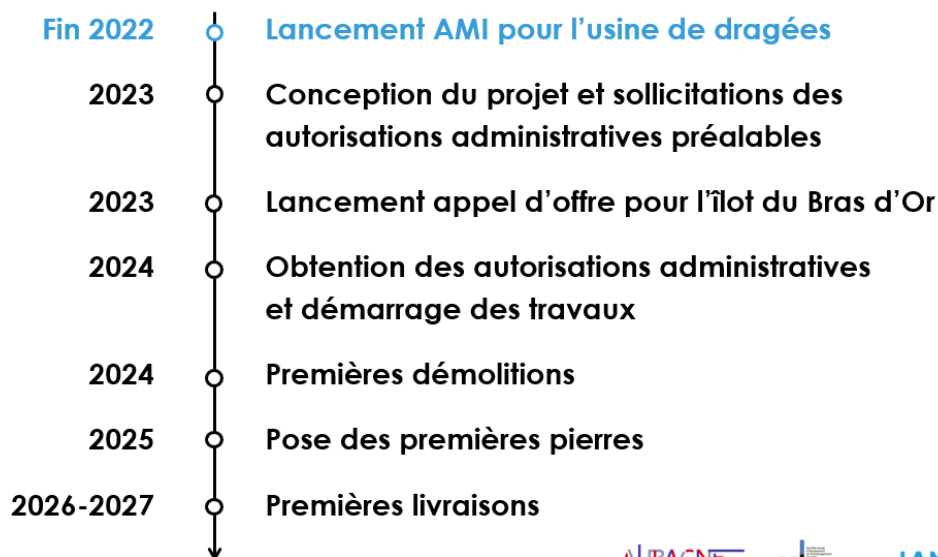
- Poursuivre la transformation progressive des espaces publics, en les végétalisant pour offrir des îlots de fraîcheur ;
- Renforcer le confort d'été dans les espaces publics du centre-ville en valorisant la place des arbres et de la végétation, et par le choix de matériaux adaptés ;
- Favoriser la biodiversité en renaturant les sols et en travaillant sur les habitats des espèces à enjeu, quand cela est possible ;
- Des déplacements facilités, une nouvelle mobilité pour une meilleure accessibilité ;
- Retisser les liens entre les principaux espaces publics et les équipements.

Parmi les orientations programmatiques, une étude est en cours pour la remise en eau des fontaines de la ville, en circuit fermé. De plus, une réflexion dans la valorisation de la promenade du Bras d'Or est menée en continuité et en synergie avec le parc de l'Huveaune. Cette promenade renaturée et valorisée pourrait constituer un accès depuis le centre-ville au parc urbain en projet sur les berges de l'Huveaune.

« Fabriquer » une ville avec l'eau

De par la proximité de l'Huveaune, ce territoire est en zone inondable. Bien évidemment, le risque d'inondation est totalement pris en compte dans le projet. Mais la présence du fleuve représente aussi une chance, un élément naturel qu'il convient de mieux valoriser. La réflexion porte donc sur le « ruissèlement » de l'eau dans l'espace public pour alimenter le végétal, rafraîchir un quartier, animer une place... Autant d'usages écologiques qui ont également des effets très positifs en cas d'inondation !

CALENDRIER PRÉVISIONNEL DES ÉTAPES À VENIR



UN PLUI VERTUEUX EN MATIÈRE ENVIRONNEMENTALE

Le Plan Local d'Urbanisme et Intercommunal (PLUI) du Pays d'Aubagne et de l'Etoile a été adopté le 29 juin dernier par la Métropole et est applicable depuis le 6 juillet dernier.

Il est important de noter que ce document d'aménagement de notre territoire n'a pas été jugé illégal ni par les services de l'Etat ni par les autorités judiciaires.

Le 29 août dernier, les services du Préfet des Bouches-du-Rhône ont adressé un courrier à la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, dans lequel l'Etat formule un certain nombre d'observations à prendre en compte, et pour lesquelles la ville et la Métropole sont en phase de discussions et d'échanges pour faire évoluer le PLUI et répondre aux interrogations des services de l'Etat.

A partir de la réception de ces éléments, le 29 octobre 2023, les services de l'Etat ont disposé d'un délai de 2 mois pour éventuellement saisir le Tribunal Administratif de Marseille sur des points qu'ils jugeraient irréguliers.

Pour rappel, ce document d'aménagement d'ensemble du territoire de la Ville d'Aubagne est vertueux sur de nombreux points. Il propose plus de zone agricole (+42 ha), plus de zone naturelle (+90 ha par rapport au Plan d'Occupation des Sols de 2000), moins de zones à urbaniser (-206 ha entre le PLU de 2016 et le PLUI de 2023) et plus de protection de la nature et de biodiversité et moins d'étalement urbain.

En dix ans, grâce au travail réalisé par les services de la Ville en lien avec ses partenaires, les espaces naturels et agricoles de la Commune ont augmenté de plus de 10%, faisant ainsi d'Aubagne une ville nature protégée à plus de 70% d'espaces naturels. Peu de communes de la Métropole peuvent afficher un tel résultat. L'environnement est plus que jamais au cœur des politiques publiques d'aménagement de la Ville. Avec la Métropole, elle est pleinement engagée dans une transition écologique conciliant le développement urbain et la préservation de ses ressources.

RAPPORT DEVELOPPEMENT DURABLE 2023

VILLE D'AUBAGNE

Partie III – Un Patrimoine naturel préservé pour une meilleure santé

UNE ACTION RÉUSSIE DE RAMASSAGE DES DECHETS

Impulsée par la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'opération "Nettoyons le Sud" a mobilisé quelques 250 villes de la région le samedi 15 avril. À Aubagne, de nombreux participants s'étaient donnés rendez-vous à 10h à l'entrée du cimetière des Passons pour ensuite se dispatcher dans tout le centre-ville, et finalement se retrouver au bas de la rue Rastègue une heure plus tard.

Cette première édition est d'ores et déjà couronnée de succès, à Aubagne notamment, comme en témoignent les réactions aussi bien des volontaires, venus ramasser avec énergie et enthousiasme, que celles des passants croisés au fil des rues, saluant la démarche et encourageant cet élan citoyen en faveur de la planète.

Car au-delà du nettoyage lui-même (21 sacs de 130 litres et plus d'un millier de mégots ramassés), le but de l'opération était bien de sensibiliser un maximum de personnes au nécessaire respect de l'environnement, Il convient de rappeler que :

- un seul mégot jeté dans la nature pollue jusqu'à 500 litres d'eau ;
- la pollution plastique dans la mer Méditerranée représente en volume l'équivalent d'une centaine de stades Vélodrome.

Démonstration a été faite que tous ces petits gestes au quotidien, qui sont de la responsabilité de chaque citoyen, ont des effets bénéfiques pour tous : diminution de la pollution, amélioration du cadre de vie.

L'OPÉRATION « RIVIÈRES PROPRES », UNE MOBILISATION DE CHACUN

Coordonnée par l'Établissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau Huveaune Côtiers Aygalades (EPAGE HuCA), l'opération « Huveaune propre » rebaptisée « Rivières Propres » a eu lieu pour sa 8^{ème} édition à l'échelle des bassins versants de l'Huveaune et des Aygalades durant tout le mois d'octobre 2023 pour une intervention collective de nettoyage des cours d'eau. Plus qu'un ramassage de détrit, cette opération est une action de sensibilisation éco citoyenne, des promeneurs et des riverains, sans oublier son aspect pédagogique initiant les plus jeunes à la problématique des déchets en bordure de l'eau. Ces journées ont été ouvertes à tous citoyens voulant œuvrer à conquérir un environnement propre. Parmi eux, deux classes de CM1 et de CM2 de l'école élémentaire de Beaudinard ont participé à la 4^{ème} journée de ramassage des déchets le long des berges de l'Huveaune.

Il est à rappeler que cette initiative exemplaire permet de retirer les détrit qui jonchent le lit et les berges de l'Huveaune. Cette démarche a également pour objectif de sensibiliser les multiples publics concernés aux risques liés aux déchets sauvages, véritable fléau pour les milieux aquatiques. Cette année, le nombre de participants est tel que l'intégralité des berges de l'Huveaune présentes à Aubagne a été couverte par l'opération.



UJ • 856 • Mars 2022

COMPOSTAGE RÉSIDENTIEL : UN EXEMPLE À SUIVRE

Dans le cadre de la réduction des déchets biosourcés, la Résidence Sainte-Nicole, située dans le quartier des Passons, a installé son composteur collectif afin d'anticiper la réglementation du 1er janvier 2024 (Art. L 541-21-1 du Code de l'environnement, contre le gaspillage alimentaire et l'économie circulaire). Cette initiative est soutenue par la Ville d'Aubagne, qui encourage à dupliquer cette dernière dans d'autres résidences. L'enjeu est de sensibiliser les 34 copropriétaires sur la question environnementale, de porter un autre regard sur leur consommation et de former des mentalités écocitoyennes, tout en créant du lien social. Une étude a notamment permis d'évaluer la faisabilité et les conditions de réussite de ce composteur, qui permet ainsi de repenser le cycle de vie des déchets individuels et de servir aux plantes environnantes. Les déchets passent ainsi par un bac sec, un bac d'apport, un bac de maturation et un bac de tamisage.

LA PRÉOCCUPATION ÉCOLOGIQUE DANS L'ORGANISATION DU FESTIVAL « GRAINS DE SEL »

Grains de sel est une manifestation de qualité qui se distingue par une conception originale : un événement littéraire qui fait la part belle au cœur de sa programmation aux Droits de l'Enfant (réseau Ville Amie des Enfants). Avec un rayonnement régional, c'est un rendez-vous attendu qui réunit chaque automne de nombreux acteurs du livre jeunesse et des milliers de visiteurs pour une immersion dans un univers de création qui laisse toute sa place à l'imaginaire, à la réflexion, aux échanges et aux découvertes.

Ainsi pendant 4 journées, la Ville d'Aubagne vit au rythme de la présence de scolaires, de professionnels et d'un public familial toujours plus nombreux, attirés par une riche programmation de spectacles, de rencontres, d'animations et de performances littéraires, d'ateliers consacrés aux droits de l'enfant et à la littérature jeunesse.

À l'issue de chaque édition, un bilan environnemental est réalisé par la Direction de la Culture et du Patrimoine afin d'évaluer les axes d'amélioration notamment sur la proximité des transports en commun du lieu de l'événement, le développement d'une communication dématérialisée de la manifestation, la réutilisation de matériels de communication, privilégier le train et le co-voiturage pour la venue des auteurs ainsi que l'achat de gobelets et ustensiles en carton recyclé.

LE DÉVELOPPEMENT D'UNE AGRICULTURE LOCALE ET BIO

C'est une première nationale selon les propos de la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône. Avec ses partenaires, la Ville d'Aubagne s'engage en effet pour une agriculture locale et naturelle.

Cette dernière a signé le 20 avril 2023, avec six agriculteurs, des baux agricoles sur le site de Camp de Lambert, en plein cœur du quartier de la Pérussonne, grâce à son partenariat avec les institutions territoriales, à savoir la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône, les SAFER et le CETA du Pays d'Aubagne. Cette enclave verte

de 15 hectares va permettre de soutenir ces exploitants dans leur installation et de développer une agriculture péri-urbaine privilégiant le bio et les circuits courts.

Cette installation symbolise l'engagement fort de la Ville en faveur de son agriculture, dans le cadre du Projet Alimentaire de Territoire (PAT), approuvé par la Métropole Aix-Marseille-Provence et pour lequel le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône apporte son soutien.

Les projets retenus grâce à l'expertise de la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône ont commencé cet été, sur 4 parcelles définies selon leurs besoins, bénéficiant de l'électricité et de l'eau de la Société Eau de Marseille Métropole (SEMM).

Le site comprend un bâtiment agricole qui sera réhabilité afin d'y installer les locaux des agriculteurs, bureaux, laboratoire, hangars.

Quant à la bastide, en excellent état, elle sera réservée pour une autre utilisation non directement agricole, mais liée aux actions engagées par la Ville au titre de l'écologie positive. Malgré leurs différences de productions, les différents agriculteurs installés vont mutualiser leurs achats de matériel.

TRAVAUX DE DÉBROUSSAILLEMENT ET DE FAUCHAGE DES BORDS DE VOIES

LES OBLIGATIONS LÉGALES DE DÉBROUSSAILLEMENT

Début février 2023, les Bouches-du-Rhône ont été placées en vigilance sécheresse après plusieurs semaines sans pluie. Une situation inédite à cette époque de l'année qui a laissé présager un risque incendie particulièrement élevé durant la saison estivale.

Débroussailler est donc une arme de défense contre le feu et permet d'éviter la propagation du feu et de limiter le combustible.

En effet, ce geste vital permet de créer une rupture dans la végétation en élaguant et en réduisant la densité des arbres et de la broussaille, allégeant ainsi la masse combustible. C'est une obligation pour certains propriétaires dont les communes.

Les OLD s'appliquent aux propriétaires d'ouvrages ou de terrains situés à moins de 200 mètres des bois et forêts. Si les terrains sont situés en zone naturelle, cette opération doit être réalisée autour des constructions sur une profondeur de 50 mètres.

Par ailleurs, le débroussaillage le long des voies d'accès à ces terrains (route, sentier, chemin privé) doit être réalisé autour des propriétés sur une profondeur de 10 mètres de part et d'autre de la voie. En zone urbaine, l'intégralité de la parcelle, bâtie ou non, doit être débroussaillée selon les prescriptions en vigueur. Le non-respect des OLD est passible d'une amende pouvant aller jusqu'à 1 500 euros.

La Ville d'Aubagne a donc réalisé cette année comme les années précédentes ses obligations légales de débroussaillage sur 57 hectares.

Le fauchage des bords de voies

La Ville d'Aubagne a mis en pratique un fauchage tardif, ce qui constitue un parti pris écologique.

Pratiquer le fauchage tardif permet d'agir pour la biodiversité en laissant à la nature le temps de développer des zones refuges pour les petits animaux et les insectes pollinisateurs et de préserver ainsi la survie des espèces de plantes.

Le fauchage tardif implique de connaître parfaitement la biodiversité des zones concernées. Ce dernier consiste à faucher l'herbe aux abords routiers selon des paramètres précisément déterminés. Un plan des différentes zones est donc établi. Le fauchage tardif prend en compte :

- le recensement des zones ;
- la période de fauchage, établie en fonction de l'implantation géographique et des critères de sécurité routière ;

- les particularités propres à chaque zone, telles que la nature du sol et l'identification des plantes indésirables colonisatrices.

Afin que le fauchage tardif soit effectué dans les règles, les différentes collectivités font souvent appel à une main-d'œuvre formée. Au cours de l'année 2023, la Ville d'Aubagne a misé sur le recrutement de 10 emplois aidés avec une formation en interne.

Ce recrutement s'est intégré parfaitement dans l'aspect social du développement durable.

En effet, les contrats aidés sont un dispositif mis en place afin d'aider les employeurs à recruter et à former les demandeurs d'emplois qui sont en rupture sociale. Financés en partie par Pôle emploi, les contrats aidés permettent aux employeurs de bénéficier d'aides financières à l'embauche.

Contrairement au développement économique, le développement durable est un développement qui prend en compte trois dimensions : économique, environnementale et sociale.

RAPPORT DEVELOPPEMENT DURABLE 2023

VILLE D'AUBAGNE

Partie IV – Des investissements pour plus de sobriété énergétique

ÉCLAIRAGE PUBLIC

Depuis 2014, la Ville d'Aubagne a entamé une réflexion sur la modernisation de son éclairage public. Cette réflexion a permis d'engager en 2016 une démarche globale de projet de requalification énergétique, sur une durée de 12 ans et avec l'appui d'un marché de Conception, de Réalisation, d'Exploitation et de Maintenance (CREM). Cette démarche permet la modernisation du patrimoine d'éclairage public de la ville, la mise en conformité ainsi que sa mise en sécurité électrique et mécanique, la limitation de la pollution lumineuse, une meilleure protection de la faune et de la flore, l'amélioration de la qualité globale de l'éclairage et de donner une cohérence d'ensemble au territoire grâce à un schéma directeur d'aménagement lumière qui respecte l'identité des lieux de la commune.

Ce programme de rénovation vise notamment à remplacer 5630 luminaires (lanternes), soit 80% du parc de la Ville d'Aubagne. Ces luminaires rénovés permettent de faire une économie énergétique de 70% et de réduire encore les intensités lumineuses de 50% entre 22h00 et 5h00 du matin. Aujourd'hui, et à mi-parcours, le programme prévisionnel de rénovation de l'éclairage est tenu et a déjà permis une économie énergétique de 63% entre 2017 et 2022. De plus, 95 km de réseau doivent être rénovés afin d'assurer la sécurité de tous et une parfaite continuité de service du réseau d'éclairage public.

Zoom sur les travaux programmés en 2023

Travaux de rénovation : 739 points lumineux et 999 M€ de travaux

- Voirie communale :
625 points lumineux répartis autour de 18 armoires de commande,
Principales rues concernées : Chemin du Quartier des Vaux, Chemin des Boyers, Chemin du Charrel, Chemin du Petit Canedel, Pont des 6 fenêtres, Avenue du 19 mars 1962, Chemin de la Carreirade d'Allauch, Rue Jean Mermoz, Avenue de Verdun, Avenue des Sœurs Gastine, Avenue de l'Amitié, Ancien Chemin de Saint Jean de Garguier, Route de La Ciotat, Rond-point de la Beaumone
846 K€ TTC de travaux.
- Voirie métropolitaine (ZI Paluds) :
114 points lumineux répartis autour de 3 armoires de commande,
Principales rues concernées : route de Gémenos, Chemin de Saint Pierre, carrefour de Beaumone, Avelanède
153 K€ de travaux.

Travaux de création de ou d'extension de réseaux : **19 points lumineux et 122 K€ de travaux**

- Chemin du Quartier des Vaux
Création d'un réseau d'éclairage sur le Chemin du Quartier des Vaux
13 points lumineux LED
93 K€ de travaux
- Chemin des Solans
Création d'une extension de réseau d'éclairage sur le Chemin des Solans
6 points lumineux LED et solaires
29 K€ de travaux

D'autres projets sont en cours de finalisation comme l'installation d'éclairage LED à la piscine Alain Bernard ou la requalification énergétique en éclairage LED des stades du Bras d'Or, Martelli et De Lattre de Tassigny.

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE :

ÉCONOMIE D'ÉNERGIE : DES INITIATIVES POUR UN FUTUR PLUS DURABLE

De nombreux travaux ont été menés au cours de l'année 2023 afin d'assurer une rénovation énergétique de différentes structures municipales.

Travaux dans les gymnases :

Déstratificateurs d'air :

Installés dans les gymnases MESONES, CHARREL, DE LATTRE et MOUREN, les déstratificateurs d'air visent à réduire la stratification thermique. En redistribuant l'air chaud accumulé en partie haute vers le bas, ces appareils garantissent une température homogène, réduisant ainsi la nécessité de chauffer davantage, générant par conséquent des économies d'énergie. Ces travaux ont été financés par les Certificats d'Economie d'Energie (CEE), témoignant de leur importance pour la transition énergétique.

GTC (Gestion Technique Centralisée) :

Implantée dans les gymnases MESONES, DE LATTRE, MOUREN et MERMOZ, la GTC offre une maîtrise optimale du chauffage. En régulant de manière précise les températures et en fournissant une remontée d'informations en temps réel, elle permet non seulement d'assurer un confort optimal pour les utilisateurs, mais aussi de réaliser d'importantes économies d'énergie en évitant les surconsommations.

Remplacement des aérothermes du gymnase MESONES :

En remplaçant les anciens aérothermes par des modèles plus modernes et performants, la Ville s'est engagée dans le développement d'une meilleure efficacité en matière de chauffage dans ses différents gymnases. Ces nouveaux équipements consomment moins d'énergie tout en offrant un confort thermique optimal pour les utilisateurs du gymnase.

Travaux dans les écoles :

Au sein de l'école élémentaire Beaudinard et des écoles maternelles Bernard Palissy et Gaimard, les anciennes chaudières ont été remplacées par des chaudières à condensation haute efficacité. Plus efficaces, elles utilisent la chaleur des fumées de combustion pour préchauffer l'eau, ce qui entraîne une réduction significative de la consommation de gaz. De plus, l'introduction d'une GTC permet une régulation affinée et un pilotage à distance des équipements, garantissant un meilleur rendement énergétique tout en offrant la flexibilité d'un contrôle à distance.

Tout comme les autres écoles, l'école élémentaire de la Pérussonne bénéficie également d'une chaudière à condensation haute efficacité, promettant ainsi une amélioration notable en matière d'économie d'énergie.

Ces initiatives traduisent l'engagement fort de la Ville d'Aubagne envers une gestion énergétique responsable, en plaçant l'économie d'énergie au cœur de ses actions.

La Ville d'Aubagne s'est engagée dans une politique volontariste de requalification de son centre historique dès 2014. Depuis, diverses actions ont été menées et se poursuivent en matière de requalification de l'espace public mais aussi d'acquisition de commerces ou encore de valorisation du patrimoine historique.

Ainsi, dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme intercommunal – PLUi – une orientation d'aménagement et de programmation « Ambition Centres Anciens » est spécialement proposée pour coordonner le cadre d'intervention de la mise en valeur du patrimoine architectural, urbain et paysager.

Pour autant, la réhabilitation des logements et immeubles situés dans les périmètres des centres anciens doit être renforcée eu égard aux diverses situations de paupérisation et leurs conséquences sur le patrimoine bâti, dont la précarité énergétique. Pour ce faire deux dispositifs ont été mis en place :

- un protocole de Lutte contre l'Habitat Indigne, adopté en Conseil Municipal le 22 mars 2022 en vue de renforcer l'action communale déjà engagée ;
- un « Permis de Louer » adopté en Conseil Municipal le 21 juin 2022 pour assurer un logement digne et décent aux locataires sur le territoire communal. Entrée en vigueur au 1^{er} juillet 2023, c'est un outil pour améliorer la qualité du logement, en amont de l'occupation pouvant être considéré comme non décent, dangereux ou insalubre. Mis en place par la Métropole Aix-Marseille-Provence il a fait ses preuves pour lutter contre l'habitat indigne et dégradé.

Par ailleurs, la Ville en s'appuyant sur ses partenaires institutionnels dont la Métropole, bénéficie d'un accompagnement dans le cadre des missions définies dans le programme d'Intérêt Général (P.I.G./2020-2023) dont l'un des axes d'intervention est la lutte contre la précarité énergétique qui participe indirectement à la préservation de l'environnement et de la sauvegarde des ressources.

Le suivi animation a été confié à la Société Publique Locale (SPL) FACONEO avec pour missions :

- l'aide à la décision auprès des communes ;
- l'assistance pour le développement des mesures en faveur de l'amélioration qualitative de l'habitat privé, individuel ou collectif.

Ainsi, les logements énergivores devraient être remplacés par des logements durables. Dans cet objectif, la SPL FAÇONEO développe des actions avec le réseau des intervenants présents sur le territoire, au travers, notamment, des plateformes de rénovation énergétique mises en place et des partenariats établis avec l'Agence Locale de l'Energie et du Climat de la Métropole Marseillaise (ALEC) et l'Agence Département d'Information sur le Logement (ADIL).

Le développement durable touche également le renouvellement urbain, et, à ce titre, la Ville d'Aubagne est particulièrement concernée par le Programme d'Intérêt Général « Réhabiliter, Valoriser, Eco-habiter », instauré depuis le 16 novembre 2020. Ce dispositif a pour objectif d'étendre et renforcer les interventions en faveur de l'amélioration du parc privé notamment sur le volet de la rénovation énergétique des logements.

Les postes de travaux demandés concernaient essentiellement l'isolation des combles, l'isolation des murs, le changement de portes et fenêtres, et le changement de système de chauffage.

Sur la commune d'Aubagne, pour les 3 premières années de mise en œuvre du dispositif, 55 logements ont fait l'objet de rénovations énergétiques pour un montant de travaux total de 909 000 €. Ces travaux ont été subventionnés à 72% soit pour un montant de 655 000 € réparti à hauteur de 69% par l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), de 5% par la Primes « énergie » de l'ANAH, de 6% par le département, de 6% par la Métropole et de 5% Région 9% CARSAT.

PERMANENCE LOCALE DE L'ALEC A AUBAGNE :

Depuis sa création en juillet 2012 par la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, la Ville de Marseille, l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie) Provence-Alpes-Côte d'Azur et la Région Sud, l'ALEC œuvre au développement des conditions favorables à la transition énergétique sur le territoire Marseille Provence et Pays d'Aubagne et de l'Etoile.

Afin d'assurer un conseil de proximité, l'ALEC a mis à disposition un service d'accueil téléphonique permanent pour les administrés de la Ville d'Aubagne.

Positionnée à la croisée des enjeux Energie (maîtrise et production), Habitat, Patrimoine et Territoire, l'ALEC assure une mission de service public auprès des particuliers, des professionnels et des collectivités afin de leur apporter expertise, méthodologie et outils facilitant la conduite de leurs projets : rénovation énergétique de l'habitat, réhabilitation des copropriétés, renouvellement urbain, politique énergétique communale, production d'énergie décentralisée, etc.

Conformément à sa mission de service public, ses conseils sont neutres et impartiaux.

BAROMÈTRE DU SERVICE PUBLIC DE LA RÉNOVATION DE L'HABITAT

Aubagne – Du 1er janvier 2023 au 30 septembre 2023



Avec le soutien de



L'EAU DES COLLINES : DES LEVIERS AU SERVICE DE LA SOBRIETE ENERGETIQUE

La société publique locale dénommée « L'Eau des Collines » a été créée par les délibérations du 10 décembre 2012 (Aubagne), du 19 décembre 2012 (Communauté d'agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Étoile), 20 décembre 2012 (La-Penne-sur-Huveaune et Cuges-les-Pins) et du 27 décembre 2012 (Saint-Zacharie).

La société publique locale (SPL) « L'Eau des Collines » intervient pour exercer :

- la gestion du service de collecte et de transport des eaux usées de l'ensemble des communes constituant le CT4 au sein de la Métropole Aix Marseille Provence soit: Aubagne, Auriol, Belcodène, Cadolive, Cuges les Pins, La Bouilladisse, La Destrousse, La Penne sur Huveaune, Peypin, Roquevaire, Saint-Savournin & Saint Zacharie ;
- la gestion du service d'assainissement non collectif sur tout le périmètre ci-dessus identifié;
- la gestion du service de production et de distribution de l'eau potable des Communes: d'Aubagne, La Penne sur Huveaune, Cuges les Pins & Saint Zacharie.

Suite à un contrat signé avec la Ville d'Aubagne, la SPL « L'Eau des Collines » change les compteurs d'eau sur le territoire aubagnais depuis mars 2022. Cette installation s'est terminée en juin 2023. La nouvelle « télérelève » est synonyme d'avantages pour les usagers et l'environnement.

Après la Ville de Saint-Zacharie, et avant celles de la Penne-sur-Huveaune et de Cuges-les-Pins, la Ville d'Aubagne a été entièrement équipée, au cours de l'année 2023, de nouveaux compteurs communicants qui permettent de traquer les fuites représentant plusieurs milliers de mètres cubes entre la production de l'eau et sa consommation, et de préserver durablement cette ressource.

DES AVANTAGES PRECIEUX AUSSI POUR LES USAGERS

Pour l'utilisateur, ces nouveaux compteurs présentent plusieurs avantages. En premier lieu, ils pourront mieux maîtriser leur consommation, avec un rôle actif dans la gestion collective des ressources en eau du territoire. Ils seront instantanément informés d'une fuite ou d'une surconsommation anormale par courriel ou par SMS dans les plus brefs délais.

L'utilisateur pourra aussi avoir un historique de sa consommation consultable en ligne (environ deux mois après l'installation du nouveau compteur) et paramétrer, s'il le veut, un seuil de consommation afin d'anticiper son budget. Sans compter que les relevés s'effectueront sans avoir besoin d'accéder aux compteurs, entraînant moins de dérangement et plus de précision dans la récupération des index dans le respect de la législation en matière de données personnelles. De plus, Cette technologie ne nécessite plus le déplacement des agents sur le terrain.

POUR UNE « VILLE INTELLIGENTE »

En ce qui concerne les ondes émises, ces compteurs communicants, le plus souvent installés dans des endroits éloignés des lieux de vie, émettent deux fois par jour pour une durée totale de transmission de moins de quatre secondes. Et la puissance d'émission est comparable à celle d'une télécommande de portail ou de voiture.

À noter enfin que l'intervention de remplacement du compteur est entièrement prise en charge par la SPL l'Eau des Collines.

Ainsi, ces compteurs réduiront les pertes d'eau et les déplacements d'agents au service d'une empreinte carbone réduite. Cela représente également, pour la Ville d'Aubagne, une étape importante pour accéder au statut de « ville intelligente » car tous types de capteurs peuvent être adjoints au système : bruit, irrigation, chauffage.

UN BILAN CARBONE COMPLET

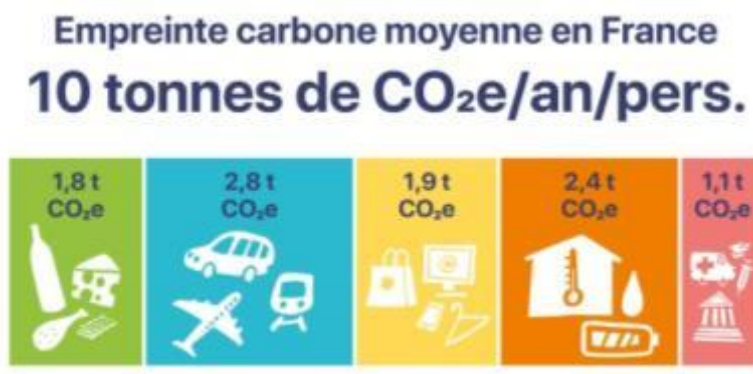
38kg de CO2 par habitant et par an

La société publique locale dénommée « L'Eau des Collines », créée en 2012, et dont la Ville d'Aubagne est actionnaire aux côtés de la Métropole Aix-Marseille-Provence et des communes de la Penne-sur-Huveaune, Cuges-les-Pins et Saint-Zacharie a demandé à un diagnostic approfondi a été réalisé par un cabinet spécialisé, Objectif Carbone, la réalisation d'un diagnostic approfondi sur le volume de CO2 dans notre eau. C'est un calcul très complet puisqu'il prend toutes les sources d'émission, y compris celles de réseaux enfouis il y a 50 ans- et inclut l'ensemble du cycle des Alpes à la Méditerranée.

Rappelons que l'eau que nous buvons provient principalement de la Durance au travers du Canal de Marseille, que celle-ci est filtrée à l'usine du Pin vert, puis mise sous pression et stockée dans 8 réservoirs dans les collines d'Aubagne, avant de redescendre dans nos douches et nos éviers. Ensuite, elle s'écoule par des canalisations d'assainissement (en clair les égouts) elles-mêmes collectées dans un conduit souterrain majeur sous la rue de la république, l'ovoïde, qui les emmène à Marseille. Des boues sont séparées de l'eau et du méthane est produit, avant que l'eau, propre, de rejoigne la mer.

Cela représente **38 kg par an et par habitant** (700 g équivalent CO₂ / m³ d'eau)

Ces 38 kg doivent être mis en regard avec les 10 tonnes de CO₂ que chaque français émet en moyenne chaque année. C'est 0.38% du total, et bien loin des 2000 kg émis par notre voiture ou notre chauffage.



Vers 70% d'électricité décarbonée

La distribution d'eau est une activité énergivore : il faut pomper l'eau jusqu'à des réservoirs pour que celle-ci s'écoule dans nos robinets. Pour réduire cet impact, l'Eau des Collines est en cours d'installation de panneau photovoltaïques sur les usines : cela permettra de produire localement et de manière relativement décarbonée 70% de l'électricité nécessaire à l'exploitation.

LE DÉVELOPPEMENT DES TRANSPORTS EN COMMUN POUR UNE DIMINUTION DES ÉMISSIONS DE CO2

En 2023, le départ pour une nouvelle mobilité urbaine a été donné : les travaux préparatoires ont été entamés aux alentours du Pôle d'échanges, sur l'avenue Elzéard Rougier, au rond-point de l'avenue Gabriel Péri. Ils sont situés sur le tracé d'un des deux grands projets qui vont modifier les habitudes de transport de circulation à savoir, le Val'tram et le BHNS.

LE VAL'TRAM : LES TRAVAUX ONT COMMENCÉ

Fruit d'une réflexion approfondie, le projet de Val'Tram a été pensé pour répondre aux attentes des usagers tout en préservant les caractéristiques historiques de la Ville. En effet, Aubagne est une Ville-centre, située à proximité d'une grande aire urbaine à laquelle elle est reliée par la vallée de l'Huveaune.

Au cœur d'un réseau routier et autoroutier permettant à la fois des connexions proches et lointaines, elle a de plus l'avantage d'être desservie par le train en cœur de ville. Le projet de territoire a pour objectif de renforcer ces atouts, tout en améliorant la circulation entre le centre-ville et les communes de Roquevaire, d'Auriol, de la Destrousse et de Saint-Zacharie.

Le Val'Tram, reliant Aubagne à La Bouilladisse, représente un investissement de 135,6M€ HT, dont 110M€ HT de travaux et figure sur la liste des 15 projets de mobilité du plan «Marseille en Grand».

Prolongement d'une ligne de tramway existante, le Val'Tram doit desservir cinq communes à l'est de Marseille à l'horizon 2026. Il proposera un transport en site propre qui permettra de fluidifier considérablement dans la circulation un bassin de vie de 100 000 habitants et 12 000 emplois.

Du 15 mai au 20 juin 2023, l'enquête publique sur le projet de VAL'TRAM a été ouverte. Elle a offert l'occasion aux habitants de la Ville d'Aubagne de prendre connaissance de l'ensemble des études, de donner leur avis et de rencontrer les commissaires enquêteurs.

Cette enquête publique avait pour objectif d'informer la population concernée, de recueillir ses appréciations, ses suggestions et contrepropositions, mais aussi de permettre à l'autorité compétente de disposer du maximum d'éléments nécessaires à son information avant la prise de décision.

Les travaux préparatoires ont eu lieu jusqu'à cet été. Ils ont consisté en particulier à dévier les divers réseaux souterrains sur l'axe du Val'tram pour éviter leur détérioration sous le poids du tramway.

Les travaux de dévoiement des réseaux pour le Val'Tram sont en cours et suite à l'avis favorable de la commission d'enquête publique, les travaux d'aménagement vont débuter fin 2023 pour une mise en service début 2026, avec tout d'abord la construction d'un ouvrage de 45 mètres qui permettra au Val'tram de franchir l'Huveaune à l'extrémité de l'avenue Elzéard Rougier.

Ce projet n'apportera pas seulement de meilleures connexions, il va aussi permettre, tout comme l'aménagement de l'îlot du Bras d'Or, une requalification de l'espace public visant à rendre le piéton prioritaire, à préférer les transports doux à la voiture, à créer des îlots de fraîcheur et des espaces verts.

LE VAL'TRAM EN CHIFFRES



14,4 km de voie nouvelle entre la gare Aubagne et le centre-ville de la Bouilladisse reliés en **25 minutes**.

11 nouvelles stations, **60 000** habitants desservis, **12 000** emplois desservis.

15 000 voyageurs par jour, pour une cadence de **10 minutes** en heures de pointe.

Chaque rame, totalement accessible aux personnes à mobilité réduite, peut transporter jusqu'à **750 voyageurs** et atteint les **70 km/h**.

Début des travaux d'ouvrages: automne 2023 pour une mise en service prévue début 2026.

LE BHNS (BUS A HAUT NIVEAU DE SERVICE) OU BUS + : UN BUS NOUVELLE GENERATION AU GAZ NATUREL

Les travaux de voirie de la nouvelle ligne de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) Aubagne-Gémenos ont été lancés au printemps 2023 pour des bus de nouvelle génération au gaz naturel, accessibles aux personnes à mobilité réduite. Cette ligne assurera une desserte plus rapide et plus régulière, doublée d'un itinéraire cyclable.

Permettre aux salariés de se rendre sur leur lieu de travail en transports en commun, c'est donner le choix aux 7 000 salariés de la zone des Paluds et aux administrés, des moyens alternatifs pour leurs déplacements. Le « Bus à Haut Niveau de Service » (BHNS) est un équipement qui permettra de garantir dès 2025, un temps de parcours identique quel que soit le moment de la journée et de se déplacer sur un axe dédié, spécialement aménagé.

Ainsi, le projet de « BHNS » qui reliera la gare d'Aubagne aux principaux bassins d'emploi du Pays d'Aubagne et de l'Étoile, apportera une vraie réponse de mobilité douce. De compétence métropolitaine, ce projet a fait l'objet d'une concertation réglementaire en 2019, où chacun, usager, riverain ou élu local a pu s'exprimer et formuler avis et propositions. Avec la Métropole comme maître d'ouvrage et la société Façonéo comme Maître d'œuvre, le projet technique est en voie de finalisation. Les travaux du BHNS ont débuté depuis la fin de l'année 2023 pour une mise en service sur la totalité du tracé début 2025. Pour autant, les travaux en centre-ville sont en cours d'achèvement pour cette fin d'année 2023, hormis les plantations qui auront lieu au printemps 2024.

Le projet de « Bus + » d'Aubagne à Gémenos consiste à réaliser une ligne de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS), en remplacement de l'actuelle ligne 1 du réseau urbain de bus d'Aubagne. Le tracé de 6,5 km d'Aubagne à Gémenos reliera le Pôle d'Échange Multimodal de la gare d'Aubagne aux zones d'activités de Camp de Sarlier et des Paluds, à la zone commerciale de la Martelle et au Parc d'activités de la Plaine de Jouques à Gémenos.

Ce projet est financé par la Métropole Aix-Marseille-Provence avec la participation du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône et de l'Etat, dans le cadre du Plan « Marseille en Grand » piloté par son Agence de Financement des Transports.

Il va permettre une meilleure fluidité du trafic, notamment sur l'avenue Marcel Pagnol en créant une troisième voie permettant la circulation d'un transport en commun qui ne gênera pas le flux montant et descendant des automobilistes. De plus, le BHNS va permettre de créer une voie qui va desservir le pôle d'échanges avec le carrefour de la Synagogue et offrira un accès complémentaire vers l'avenue Roger Salengro depuis l'ancienne caserne des pompiers.

À la différence de la ligne 1, le BHNS offrira une amplitude horaire plus importante avec un fonctionnement de 6 heures du matin jusqu'à 20 heures 30 le soir et permettant, parce que c'est sa vocation première, une meilleure fluidité pour les 6 000 salariés de la zone d'activités des Paluds et celle de Camp de Sarlier.

De plus, une piste cyclable d'envergure sera créée le long de la voie du BHNS, représentant 26 000 mètres carrés désimperméabilisés.

LE BUS À HAUT NIVEAU DE SERVICES (BHNS) EN CHIFFRES



6,5 km de ligne reliant le Pôle d'Échanges Multimodal Gare d'Aubagne au Parc d'Activité de la plaine de Jouques à Gémenos.

13 stations
dont **2 terminus**.

Réalisation d'une rampe BHNS, ouvrage d'art reliant les infrastructures ferroviaires du carrefour Marcel Pagnol - Avenue Salengro au Pôle d'Échanges Multimodal, entraînant des modifications des sens de circulation et l'insertion d'équipements cyclables.

Début des travaux d'ouvrages: début 2023 pour une mise en service prévue fin 2024.

Les travaux d'insertion du BHNS permettront la création de 5,7 km d'itinéraire cyclable. Cela s'inscrit dans une politique de développement de l'offre de transports doux de la Métropole Aix-Marseille-Provence. Compte tenu des contraintes de foncier et de circulation, en particulier dans la zone industrielle des Paluds et dans le centre-ville d'Aubagne, plusieurs solutions d'insertion des chemins cyclables sont prévues, à savoir :

- **Insertion le long du tracé du BHNS** : Une voie verte est aménagée sur 2,1 km en cohérence avec les aménagements de la plate-forme du BHNS. Cette voie verte se justifie par une plus grande lisibilité de l'itinéraire « modes actifs » et par le très faible nombre de piétons constaté sur l'itinéraire, qui permet d'assurer la cohabitation piétons-cycles ;
- **Parcours alternatifs en parallèle au BHNS** : pour les artères où l'emprise disponible ne permet pas d'aménager des itinéraires cyclables en toute sécurité, des parcours alternatifs sont proposés (étude de faisabilité de la Métropole, en cohérence avec le projet BHNS).
 - Cours Voltaire et berges Nord de l'Huveaune dans le centre-ville (zone 30km/h) sur 650 m ;
 - Traversée du parking Décathlon, en parallèle à la route Gémenos, jusqu'au giratoire de la Baumone sur 360 m ;
 - Chemin des Paluds et franchissements, en périphérie Nord de la zone des Paluds sur 1.8 km ;
 - Avenue du Pic de Bertagne en extrémité de ligne (zone 30) sur 730 m.

LA MOBILITE DOUCE EN ŒUVRE

LA PREMIERE ÉDITION D'UN SALON DU VÉLO

La Ville d'Aubagne a marqué sa volonté d'engager une réflexion et des actions en faveur de la place du vélo sur son territoire. Cet engagement a notamment pris forme avec l'organisation d'une première édition d'un salon du Vélo qui a eu lieu le 28 octobre 2023. Au cours de cette journée, de nombreuses actions de sensibilisation auprès des plus jeunes ont été proposées ainsi que différents ateliers :

- Démonstrations et présentations : Police municipale à vélo, VTT et Vélos électriques ;
- Ateliers de réparation ;
- Sensibilisation routière : jeux éducatifs pour les enfants ;
- Essais de vélos sur piste ;
- Randonnée en vélo électriques.

Ces derniers ont été complétés par un échange proposé sur la place du Vélo et de son avenir sur le territoire de la ville ainsi qu'une présentation par la Direction des Services Techniques sur les pistes et voies cyclables aménagées.

LE DEVELOPPEMENT DE PISTES ET BANDES CYCLABLES SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

La piste en site propre sur la route de la légion – CD2 (1,8 km) a été terminée dans sa deuxième tranche début 2023 permettant de rejoindre le rond-point Vaillant et complétant une première portion en direction de La Penne-sur-Huveaune.

Cette piste renforce plusieurs autres pistes cyclables présentes sur le territoire d'Aubagne dont principalement la piste en site propre entre le Charrel et la commune de La Penne-sur Huveaune reliant la zone d'activités de Pôle Alpha au quartier de Saint-Mitre (1,2 km) ainsi que le réseau de pistes initié lors du confinement qui relie principalement le pôle d'échanges de la gare d'Aubagne à la place Agora de la zone des Paluds (5 km) permettant de rejoindre la zone d'activités en moins de quinze minutes.

D'autres projets en cours de déploiement supporteront des itinéraires cyclables comme la création en cours du Val'tram depuis la Gare d'Aubagne vers la Destrousse et la création en cours du BUS+, bus à haut niveau

de service, entre la gare d'Aubagne et Gémenos en passant par la Zone industrielle des Paluds. Des études sont également en cours telles que l'étude de faisabilité de la création d'une voie verte le long de l'Huveaune entre Aubagne et La Penne-sur-Huveaune, l'étude des rabattements vers le centre-ville à partir de la future voie cyclable V65 favorisant les trajets domiciles-travail ou encore l'étude en cours pour le réaménagement de la ZI Paluds intégrant un important volet de pistes cyclables.

INSTALLATION DE RECHARGES POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES

En complément des 5 sites de recharge pour véhicules électriques existant sur le domaine public (route nationale 8-Le Charrel, avenue de Verdun, avenue des sœurs Gastines, centre de vie agora et rue Jeanne d'Arc), neuf nouveaux sites viendront renforcer l'offre de recharge à partir de la fin 2023 (Salengro, Goums, Verriers, Péri, Saint-Michel, Faïenciers, Jouques, Templier et Pont de l'Etoile).

MOBILIDÉES, L'INCITATION AU DEVELOPPEMENT DU VELO

UNE ASSOCIATION EN PARTENARIAT AVEC LA VILLE D'AUBAGNE

L'association Mobilidées œuvre depuis 2011 au développement des mobilités alternatives à la voiture individuelle sur les parcs d'activité d'Aubagne. Elle accompagne les entreprises et les territoires économiques dans l'élaboration du Plan de Mobilité (PDM), comme les modes actifs (vélo, marche à pied), les transports en commun, le covoiturage.

Elle est l'interface des pouvoirs publics auprès des entreprises concernant la mise en œuvre des politiques publiques en matière de mobilité.

Le potentiel de développement du vélo est considérable : en France, 60 % des trajets domicile-travail de moins de 5 km sont effectués en voiture et 5% à vélo (INSEE, 2021), à Aubagne, respectivement 85% et 1%.

Depuis 2019, les communes d'Aubagne et Gémenos réfléchissent aux côtés de Mobilidées aux améliorations de leurs infrastructures et équipements pour la marche et le vélo afin de faire converger leurs démarches mobilité, à l'appui de leur bassin économique commun qui comprend 20 000 emplois et 2100 entreprises.

Mobilidées, aux côtés de la Ville d'Aubagne, a déjà réalisé des actions en faveur du développement du Vélo notamment l'aménagement vélo temporaire (Gare / Paluds Gémenos) et 2 en prévision (Gare / Pôle Alpha et / Napollon) , avec des fiches points noirs pour sécuriser les cyclistes.

LE DEVELOPPEMENT DU SYSTEME VELO

Le « système vélo » est l'ensemble des aménagements, des matériels, des services, des règlements, des informations et des formations permettant d'assurer sur un territoire une pratique du vélo efficace, confortable et sûre.

Afin de poursuivre la programmation d'actions concrètes à court terme, l'association Mobilidées a établi une étude d'opportunité du développement du système Vélo sur les territoires des Villes d'Aubagne et de Gemenos qui a été présentée en octobre 2023 auprès des deux municipalités.

Par la suite, une diffusion de cette étude simplifiée a été réalisée auprès de la population à l'automne 2023 notamment lors du Salon du Vélo qui s'est tenu le 28 octobre 2023.

A la fin de l'année 2023, une réflexion a été menée par les Villes d'Aubagne et de Gemenos afin de conceptualiser une démarche intercommunale du développement du Vélo sur leurs territoires menant à une future charte d'engagement.

Le système vélo



Source : <https://www.parlons-velo.fr/>

LES LIGNES DE L'AGGLO POURSUIVENT LEUR TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Depuis novembre 2020, les lignes de l'Agglo poursuivent leur dynamique de transition énergétique avec l'arrivée de nouveaux véhicules GNV sur le réseau des lignes de l'Agglo depuis l'année dernière.

Avec le parc de minibus entièrement renouvelé en 2020 et 2021 aux normes Euro VI, le réseau de bus des Lignes de l'Agglo propose dorénavant un réseau de Lignes régulières exploité à 100% par des véhicules propres et conformes à la loi de transition énergétique pour la croissance verte.

Par ailleurs, le réseau Lecar (anciennement Cartreize) qui dessert le territoire d'Aubagne est également conforme à la loi sur la transition énergétique car il est également passé intégralement en exploitation GNV. Ces lignes sont exploitées au départ du dépôt situé sur la commune de Gémenos.

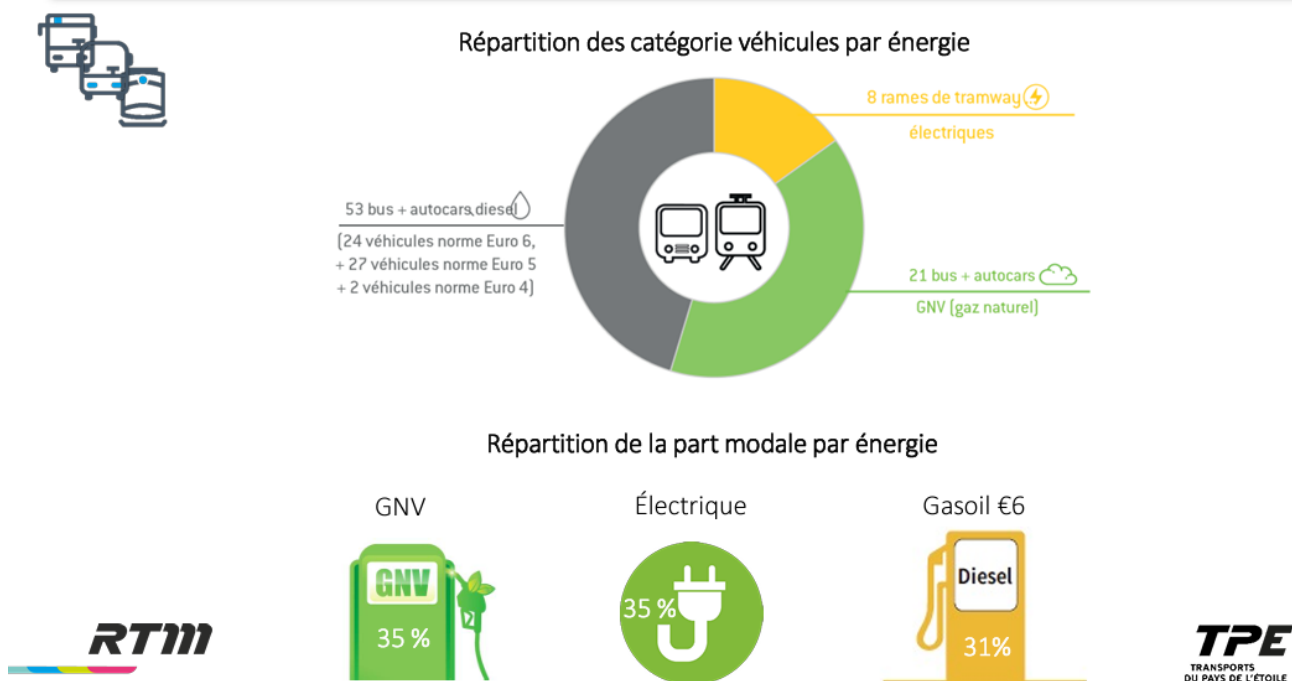
Ces investissements vers des énergies vertes permettent aux lignes de l'Agglo d'atteindre aujourd'hui la répartition suivante des catégories véhicules par énergie :

- 53 bus et autocars en diesel ;
- 8 rames de tramway électriques ;
- 21 bus et autocars en Gaz Naturel Véhicule (GNV).

Cela permet aux lignes de l'Agglo d'atteindre la répartition suivante de la part modale par énergie :

- 35 % en GNV ;
- 35 % en électrique ;
- 31 % en Diesel.

La transition énergétique du réseau des Lignes de l'agglo



LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS), ENGAGÉ POUR UNE MOBILITÉ DOUCE

Le CCAS de la Ville d'Aubagne a équipé au cours de l'année 2023 les aides à domicile et les aides-soignantes de 5 véhicules électriques sans permis Citroën AMI et d'un véhicule hybride. Chaque jour, voire deux fois par jour, ces agents œuvrent pour le maintien à domicile des Aubagnais du bel âge montrant des signes de dépendance.

Le CCAS de la Ville d'Aubagne a également mis en place des opérations de sensibilisation de ses agents à la mobilité douce pour les nombreux déplacements intra-Aubagne ainsi qu'au covoiturage.

LA GRATUITE DES TRANSPORTS, FACTEUR DE DEVELOPPEMENT ET D'EPANOUISSEMENT SOCIAL

Afin de limiter l'usage de la voiture, les transports en commun sont gratuits sur le territoire de la Ville d'Aubagne depuis 2009. Depuis la mise en place de cette mesure, le nombre d'utilisateurs a triplé permettant de sensibiliser la population aubagnaise à l'utilisation des transports en commun et offrant des possibilités de mobilité dans chaque quartier de la Ville. Cette offre permet aux habitants la possibilité de multiplier leurs déplacements dans d'autres zones géographiques que leur lieu de résidence, mêlant mobilité douce et développement social.

CONCLUSION

L'année 2023 représente une étape importante dans l'engagement continu de la Ville d'Aubagne en faveur du développement durable. En effet, malgré les défis persistants, la Commune reste déterminée à placer l'Ecologie positive au cœur de ses politiques publiques, comme en témoigne ce rapport annuel.

A la lumière des enseignements tirés des années précédentes, l'intensification des efforts collectifs permet de répondre autant que possible à l'urgence climatique et énergétique.

A ce titre, l'étroite collaboration avec les partenaires tels que les associations locales, les organismes institutionnels et les concitoyens se poursuit avec la même conviction car tous jouent un rôle essentiel dans la réalisation des objectifs fixés de concert.

C'est pourquoi, la sensibilisation et l'engagement de la communauté demeurent au centre de l'action municipale. A titre d'exemple, les Assises de l'environnement organisées en 2022 ont été un réel succès et confortent la Ville dans sa détermination à maintenir ce dialogue continu avec les citoyens et les associations pour coconstruire un environnement plus durable.

Aussi, en cette période cruciale marquée par la crise écologique mondiale, la recherche constante d'améliorations dans ses pratiques quotidiennes mais également l'engagement de projets vertueux plus structurants, avec pour objectif commun d'œuvrer pour le bien-être de tous les Aubagnais et de préserver un avenir meilleur pour les générations à venir, reste plus que jamais une préoccupation permanente pour la Ville d'Aubagne.



Pour une
écologie positive
à ALBAGNE
en Provence